

JACQUES LACOURSIÈRE

HISTOIRE  
POPULAIRE  
DU QUÉBEC

1896 à 1960

Tome  
4



SEPTENTRION

Jacques Lacoursière

HISTOIRE  
POPULAIRE  
DU QUÉBEC

IV

1896 À 1960

Éditions de la Société d'éditions de la  
Université de Québec, 1960, 200 p.  
à l'histoire de la région de Québec

septentrion 

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada de l'aide accordée à notre programme de publication ainsi que la SODEC.

Illustration de la page couverture : Adrien Hébert, *Rue Saint-Denis, 1927*, huile sur toile, Musée du Québec, 74.239. Photographie : Patrick Altman

Chargés de projet : Marcelle Cinq-Mars, Andrée Laprise, Denis Vaugeois

Corrections d'épreuve : Andrée Laprise

Mise en pages : Folio infographie

Si vous désirez être tenu au courant des publications  
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION  
vous pouvez nous écrire au  
1300, av. Maguire, Sillery (Québec) G1T 1Z3  
ou par télécopieur (418) 527-4978  
ou consulter notre catalogue sur Internet :  
<http://www.ixmedia.com/septentrion>

© Les éditions du Septentrion  
1300, avenue Maguire  
Sillery (Québec)  
G1T 1Z3

Diffusion Dimedia  
539, boul. Lebeau  
Saint-Laurent (Québec)  
H4N 1S2

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 1997  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 2-89448-084-9



Ces transformations remettent en cause la représentation identitaire ou la représentation qu'on se fait d'appartenir à une même communauté, sur laquelle, disons-le, il n'y a encore jamais eu de consensus depuis la mise en place de la confédération canadienne. L'affirmation de l'identité canadienne et sa quête de souveraineté dans les affaires internationales continue d'en nourrir une autre: l'identité canadienne-française. Ces deux nationalismes, parce que tous deux basés sur une société définie en termes ethniques et culturels, sont exclusifs. L'un est centré sur l'idée d'une « race » anglo-saxonne et protestante répandue dans tout l'Empire britannique; l'autre, sur une race issue de la colonisation française en Amérique du Nord et qui se perçoit comme catholique et française. Un nouveau contexte politique se met en place après la Première Guerre mondiale. L'Empire britannique entre en déclin. Le Canada accède à la souveraineté dans les affaires internationales (statut de Westminster, 1931). Le système capitaliste connaît des ratés dans les années 1930 qui conduisent à l'émergence de l'État-providence. Les politologues Bourque et Duchastel dans *L'identité fragmentée* montrent comment ces événements engendrent la concentration et la centralisation du pouvoir dans les institutions fédérales et affectent le discours identitaire canadien désormais centré sur les notions de citoyen, de peuple et de national, sans pour autant affecter le discours identitaire canadien-français. Plus que jamais entre 1940 et 1960, l'autonomie provinciale est perçue comme le rempart qui protège les Canadiens français du Québec contre les assauts assimilateurs des institutions fédérales.

Fidèle à lui-même, Jacques Lacoursière ne se perd pas en longues considérations sur ces transformations du pays réel et du pays symbolique. Il les évoque, y réfère, sans plus. Son projet est tout autre. Il préfère décrire comment ces transformations sont perçues et vécues au jour le jour, tant par les individus que par les groupes sociaux. Il utilise une technique qu'il a bien rodée au fil des ans. Son récit, qui met en scène des personnages et des événements, s'appuie sur une trame rigoureusement chronologique. Il est entrelacé de textes (extraits de discours, de lettres, de mémoires, d'articles de journaux) dans un souci évident de donner le plus possible la parole aux acteurs. Autant de petites touches impressionnistes qui transportent le lecteur dans une autre époque et le font participer et vibrer à des événements, des conflits, des rêves qui ont façonné son présent.

L'ouvrage s'arrête au moment où « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage s'apprête à prendre le pouvoir. L'auteur relèvera-t-il le défi d'un cinquième tome qui raconterait la modernisation des institutions politiques québécoises, la mutation des Canadiens français en Québécois, l'affermissement de l'État québécois, l'impact des nouvelles technologies et de la mondialisation des marchés sur la société? Ce serait beaucoup lui demander.

Souhaitons, cependant, que l'équipe du Septentrion ait l'initiative de publier une chronologie détaillée de la période contemporaine, qui serait une sorte d'annales de la mutation de la société québécoise.

JEAN HAMELIN



# LA QUESTION SCOLAIRE : DU MANITOBA AU QUÉBEC



**L**AURIER ET LE PARTI LIBÉRAL prennent le pouvoir en juin 1896, surtout grâce à la promesse formelle de régler de façon définitive le problème scolaire du Manitoba. Une entente intervient dès novembre, entre le gouvernement fédéral et celui du Manitoba. Le « règlement Laurier-Greenway » est rendu public le 19. La veille, le premier ministre du Canada, dans une lettre à son ami Ernest Pacaud, du journal l'*Électeur* de Québec, explique en quoi consiste l'entente :

Pour bien comprendre ce règlement, il y a deux choses à observer : l'organisation scolaire au Manitoba est placée entre les mains des municipalités ; les commissaires sont élus directement par les contribuables dans chaque municipalité. Le règlement a deux dispositions différentes : une pour les municipalités où les catholiques sont en majorité et l'autre pour les municipalités où ils sont en minorité. Dans les municipalités où les catholiques sont en majorité, les commissaires (*trustees*) seront naturellement catholiques ; et dans ces municipalités-là, il suffira d'une simple résolution pour avoir l'enseignement religieux dans les écoles. Cela revient à dire que, dans tout le comté de Provencher, les catholiques auront leurs écoles comme ils l'entendront. Au contraire, dans les municipalités où les catholiques sont en minorité, les écoles ne peuvent pas être sous le contrôle des commissaires catholiques ; mais, en ce cas, la loi agira d'une autre façon : sur une pétition présentée par un certain nombre de familles, les commissaires seront obligés de donner aux élèves l'enseignement religieux. S'il n'y a pas le nombre d'enfants fixé par la loi, le prêtre aura le droit d'aller lui-même dans l'école et de donner cet enseignement ; il aura

le droit également de se faire remplacer par qui il voudra. S'il y a le nombre d'enfants requis par la loi, les commissaires seront obligés de faire appel à un instituteur catholique.

Le recensement de 1901 indique qu'au Manitoba, les catholiques forment moins de 14 pour cent de la population et que le tiers de ceux-ci habitent le district de Provencher. Une partie du règlement Laurier-Greenway précise les modalités de l'entente :

Maintenant, ajoute Laurier, combien faut-il d'enfants pour obliger les commissaires à engager un instituteur catholique? Nous avons cru qu'il était impossible d'ouvrir une école à moins d'avoir vingt-cinq enfants dans les campagnes et quarante dans les villes. Ces chiffres ont été fixés d'après l'étude minutieuse de statistiques de la population du Manitoba. Si donc il y a vingt-cinq enfants catholiques dans une école rurale et quarante dans une école de ville, les commissaires seront obligés de donner à ces enfants-là un instituteur catholique, non seulement pour les matières religieuses, mais aussi pour les matières profanes. L'instruction religieuse sera donnée à trois heures et demie de l'après-midi. Quant à la nature de l'enseignement religieux et au choix des livres pour cette matière, la chose est laissée entièrement à la discrétion des parents et des autorités ecclésiastiques; l'État ne prétend exercer là aucun contrôle. Une autre disposition importante est celle-ci: dans toutes les écoles où il y aura dix enfants de langue française, l'instruction française sera un privilège indiscutable. [...] Je suis en mesure de dire que ces dispositions seront acceptées par les principaux catholiques du Manitoba, sauf l'archevêque, qui reste intransigeant.

Et non sans quelques raisons. Le règlement Laurier-Greenway ne redonne pas aux catholiques les droits constitutionnels que leur garantissait l'article 22 de la loi du Manitoba. De surcroît, loin d'être neutres, les écoles publiques manitobaines, par leurs programmes, leurs manuels, leurs exercices religieux toujours en vigueur, prolongent les anciennes écoles protestantes.

En somme, tout enseignement religieux sera dispensé entre quinze heures trente et seize heures chaque après-midi. L'article 8 de l'entente précise: «Aucune séparation des élèves, par dénominations religieuses, n'aura lieu durant les heures de travail scolaire régulier.» Quant à la question du français, cette langue est ramenée sur le même pied que les autres: «Dans toute école où dix élèves parleront le français ou dont la langue maternelle sera tout autre que l'anglais, lit-on à l'article 10, l'enseignement donné à ces élèves se fera en français ou dans leur langue maternelle, et en anglais, d'après le système d'enseignement bilingue.»

Comme il était à prévoir, on crie à la trahison dans les milieux francophones. Thomas Chapais, dans le *Courrier du Canada*, ne cache pas son indignation : « Nous sommes bel et bien trahis. De tout ce que nous avons en 1890, de tout ce que le jugement du Conseil privé reconnaissait comme nos droits, il ne nous reste plus qu'une demi-heure de catéchisme par jour. Pas d'écoles catholiques, pas de bureau catholique, pas de surintendant catholique, pas de livres catholiques, pas d'inspecteurs catholiques, rien. [...] C'est dire que la minorité catholique reste à la merci de la majorité protestante du Manitoba. » L'archevêque de Saint-Boniface, Adélar Langevin, dénonce l'entente, lors de son sermon du 22 novembre : « C'est aujourd'hui le plus triste jour de ma carrière épiscopale. C'est le cœur brisé que je me présente devant vous. [...] Je proteste de toutes mes forces contre l'emploi de ce mot : règlement. [...] Au lieu de traiter avec nous, on a traité avec ceux qui nous oppriment et, au moment de conclure, on a montré le projet de règlement non pas à nous, mais à nos pires ennemis pour avoir leur approbation. [...] N'oubliez pas, mes frères, que les écoles communes comme les écoles neutres sont condamnées par l'Église. »

Ernest Pacaud, dans l'*Électeur* du 27, attaque à son tour Langevin :

Certes, nous ne contestons pas à M<sup>gr</sup> Langevin sa juridiction. Il avait le droit, comme archevêque, d'exiger l'enseignement religieux pour les enfants dont il a la garde et la responsabilité devant Dieu. Mais du moment que cet enseignement était concédé, il n'avait plus que le droit d'aviser et non de commander sur les moyens de rendre cet enseignement le plus efficace possible. [...] M<sup>gr</sup> Langevin a-t-il le droit de dire à ses paroissiens de Saint-Boniface : « On vous offre le privilège d'envoyer vos enfants à des écoles publiques où l'enseignement sera donné par un prêtre catholique sans qu'il vous en coûte un centin extra, mais je vous le défends, parce qu'il y a là des enfants protestants et je vous oblige de les envoyer à des écoles séparées que je vais ouvrir, dussé-je pour cela mettre mes bijoux en gage » ? Nous contestons ce droit à M<sup>gr</sup> Langevin, avec tout le respect que nous lui devons comme journaliste catholique. [...] Sa Grandeur peut bien ouvrir des écoles où Elle voudra, mais Elle n'a pas le droit de commander les catholiques de le suivre s'ils peuvent trouver ailleurs et dans des conditions plus acceptables pour eux, l'enseignement catholique obligatoire.

L'article de l'organe quasi officiel du parti libéral est étudié dans la plupart des évêchés et l'on trouve, cette fois-ci, que Pacaud est allé trop loin et qu'il est temps de sévir. Par ailleurs, Laurier recommande la prudence à son ami. Il lui écrit le 30 novembre : « Je suis très satisfait de l'*Électeur* ces temps-ci ; mais il faut être très circonspect. Par tactique autant que par principe, il faut être respectueux envers le clergé. » Le premier ministre du

Canada est conséquent avec lui-même. Il ne veut pas l'isolement des francophones catholiques. Il déclare à Auguste-Réal Angers :

Vous désirez maintenir la dignité de la race française et la suprématie de la religion catholique dans les sphères où elles existent. Qu'il en soit ainsi. Je suis d'accord avec vous. [...] Nous vivons dans une ambiance et dans un lieu où une éducation pratique est absolument indispensable. N'en sommes-nous pas au point où vous regrettez vous-même de ne pas parler l'anglais aussi bien que vous parlez le français? Pour moi, le salut de la race française n'est pas dans l'isolement, mais dans la lutte. Donnons à nos enfants la meilleure instruction possible, plaçons-les sur un pied d'égalité avec ceux de l'autre race. Là est la sécurité, là est l'autonomie.

#### *La naissance du Soleil*

Laurent-Olivier David, un ami de Laurier, venait de publier une brochure intitulée *Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*. L'ouvrage prend immédiatement le chemin de Rome, parce qu'on le juge irrévérencieux pour certains membres du clergé, entre autres à l'endroit de l'évêque Laflèche dont la conduite et les prises de position n'ont pas plu à l'auteur. *L'Électeur* s'empresse de publier le texte de David par tranches dans ses colonnes.

Le 19 décembre 1896, David voit sa brochure mise à l'index par les autorités romaines. À Québec, Pacaud sent la soupe chaude. Le samedi 26, il publie dans son journal l'entrefilet suivant :

Les Bleus font circuler en ville, depuis hier, une rumeur très grave. Ils se vantent d'avoir obtenu de NN. SS. les évêques un mandement collectif, interdisant la lecture de *L'Électeur*. Ils vont jusqu'à donner les raisons qui justifieraient cette démarche de l'épiscopat : 1<sup>er</sup> L'article du 28 janvier à l'occasion de l'élection de Charlevoix ; 2<sup>e</sup> La publication du livre de M. David, *Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre* ; 3<sup>e</sup> L'approbation donnée par *L'Électeur* au règlement scolaire. Inutile de dire que les conservateurs sont dans la jubilation. On peut les voir groupés, se vantant d'avoir maintenant le champ libre pour les prochaines élections provinciales. Ils ont bien tort de se réjouir si tôt. S'ils sont réellement bien renseignés, il est vrai que notre ruine sera complète. On aura réussi enfin à mettre le propriétaire de *L'Électeur* sur le pavé. Mais nous espérons que le parti libéral avisera à fonder sur nos ruines un nouveau journal pour la prochaine campagne.

Comme à l'accoutumée, le lendemain, dimanche 27 décembre 1896, Ernest Pacaud assiste à la messe à son église paroissiale. Au prône, il entend le prêtre déclarer :

Nos très chers frères, les évêques catholiques, préposés par Jésus-Christ lui-même à la garde des saines doctrines et de la morale chrétienne, n'ont pas seulement le droit, mais aussi le devoir de prémunir les fidèles contre toute publication dangereuse et d'interdire même la lecture des journaux qu'ils jugent dommageables aux intérêts de la foi de l'Église. C'est pourquoi Nous venons aujourd'hui dénoncer publiquement aux fidèles confiés à notre charge pastorale le journal l'*Électeur*, publié à Québec, dont les idées malsaines et les articles perfides, surtout depuis quelque temps, constituent un vrai péril religieux et social. [...] C'est pourquoi, le Saint Nom de Dieu invoqué, et usant des pouvoirs formellement reconnus à Notre autorité épiscopale par la dixième des règles de l'Index publiées par ordre du Concile de Trente, Nous, archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Québec, interdisons formellement et sous peine de faute grave et de refus des sacrements de lire le journal l'*Électeur*, de s'y abonner, d'y collaborer, de le vendre ou de l'encourager d'une manière quelconque. Nous faisons les mêmes défenses à tous les ecclésiastiques sans exception, même ceux ayant une permission de l'Index, sous peine de suspense *ipso facto*. Et parce que, par cette condamnation, Nous désirons atteindre non pas oralement le titre de l'*Électeur*, mais surtout les doctrines pernicieuses que ce journal répand dans l'esprit de nos populations, Nous conjurons en même temps les fidèles de cesser de recevoir tout journal qui osera émettre les mêmes idées malsaines et manifester le même esprit d'insoumission à l'autorité religieuse.

La lettre pastorale est lue dans toutes les églises des diocèses de Québec, Trois-Rivières, Nicolet, Rimouski et Chicoutimi.

Au cours de la journée du dimanche 27 décembre, un groupe de libéraux influents se réunit à la demeure de Pacaud pour décider de l'attitude à prendre. Il est impensable de songer à publier l'*Électeur*, après une telle condamnation. Le souvenir de la triste fin de *Canada-Revue*, défenseur de l'enseignement laïque et obligatoire dont l'évêque Fabre avait interdit la lecture en septembre 1892, est la preuve qu'une publication condamnée par le clergé ne peut survivre dans la province de Québec. Avec son tirage de 12 000 exemplaires dans une ville de 70 000 habitants, le journal est une réussite. Il faut le sauver, croit-on, surtout dans les cercles libéraux. N'a-t-il pas largement contribué à la toute récente victoire de Laurier. Le samedi 26 décembre, l'*Électeur* aura paru pour la dernière fois. Le lundi suivant, 28, un nouveau journal fait son apparition : *Le Soleil*, dont Pacaud occupe aussitôt « le fauteuil éditorial ». Le nouveau journal est imprimé sur les mêmes presses que l'*Électeur* et par les mêmes employés. Les journalistes demeurent à leur poste et les abonnés de la publication défunte reçoivent automatiquement le nouveau-né. L'évêque de Chicoutimi, Michel-Thomas Labrecque,

n'est pas dupe du tour de passe-passe et il interdit la lecture du *Soleil* à tous les catholiques de son diocèse. Laurier écrit à ce sujet à Pacaud, le 4 janvier 1897: « Il ne serait pas opportun de faire quoi que ce soit dans le moment, en ce qui concerne l'interdiction du *Soleil* dans le diocèse de Chicoutimi. J'attends toujours une solution. Je ne doute pas que nous finissions par l'avoir et qu'elle soit satisfaisante. Le succès final est certain, mais il faut attendre et surtout attendre dans le silence. »

Quelques jours auparavant, soit le 30 décembre 1897, Laurier était à Montréal où il assistait à un banquet organisé en son honneur et pour rendre hommage au premier ministre du Manitoba, Thomas Greenway. Il profita de son discours pour préciser sa position face aux évêques catholiques, en particulier à celui du diocèse de Québec qui avait interdit la lecture de *l'Électeur*:

J'ai consacré ma carrière à la réalisation d'une idée. J'ai repris le travail de la Confédération là où je l'avais trouvé quand je suis entré en politique et que j'ai décidé d'y vouer mon existence. Rien ne m'empêchera de travailler jusqu'au bout pour préserver à tout prix notre liberté civile. Rien ne m'empêchera de poursuivre mes efforts pour préserver l'état de société qu'ont conquis nos ancêtres au prix de tant d'années et de tant de sang. Il se peut que mes efforts me mènent à la roche Tarpéienne; mais si cela doit être le cas, je tomberai sans un murmure, sans récrimination ni plainte, convaincu que de mon tombeau s'élèvera l'idée immortelle pour laquelle je me suis toujours battu.

### *Le point final*

Conservateurs et libéraux comptent sur l'intervention du pape Léon XIII pour mettre un point final à la question scolaire du Manitoba. Le 31 mars 1897 arrive à Québec Rafaelo Merry del Val, délégué apostolique chargé par le Souverain pontife de l'éclairer sur la situation politique et religieuse du Canada. Les évêques Laflèche et Langevin le rencontrent pour faire valoir leur point de vue. Les libéraux font de même. En juillet, l'enquêteur pontifical reprend le chemin de Rome. L'avocat anglais Charles Russell, qui a prêté son aide et ses relations au gouvernement Laurier, séjourne à Rome où il rencontre Merry del Val qui lui confie:

Le pire, c'est que les arguments de ces braves évêques sont parfaitement fondés, les catholiques du Manitoba ont été privés de leurs droits. Le Parlement central possède le pouvoir, aux termes de la constitution, de voter des lois d'accommodement. L'Église n'approuve pas les écoles mixtes lorsque les enfants y sont exposés à perdre la foi. Mais les évêques semblent incapables de comprendre la situation telle qu'elle existe: de fait

le Parlement central ne peut (quel que soit le parti au pouvoir) voter la loi d'accommodement et l'Église ne peut permettre à des générations d'enfants d'être privés de tout enseignement dans l'attente d'une majorité au Manitoba, laquelle n'existera peut-être jamais.

Le 9 décembre 1897, Léon XIII rend publique son encyclique *Affari Vos* sur la question des écoles du Manitoba. Le chef suprême de l'Église catholique affirme que les évêques canadiens ont bien fait de condamner le règlement Laurier-Greenway qui est une loi «défectueuse, imparfaite, insuffisante».

Par cette loi, écrit le pape, une grave injustice a été commise. [...] Il n'est pas juste que nos enfants soient contraints de rechercher les bienfaits de l'éducation dans des écoles où la religion catholique est ignorée, voire délibérément combattue, dans des écoles où sa doctrine est méprisée et ses principes fondamentaux répudiés. Si l'Église a permis cela en aucun lieu, elle l'a fait à regret et à contrecœur, et après avoir pris de nombreuses précautions, lesquelles trop souvent se sont révélées insuffisantes pour parer au danger. [...] Partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur [les catholiques] offrent quelque moyen d'atténuer le mal et d'en éloigner davantage les dangers, il convient tout à fait, et il est utile, qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible.

Comme «la bonne entente» devient le mot d'ordre lancé par le pape lui-même, la question scolaire manitobaine passe au second plan et chacun essaie de tirer le meilleur parti possible de la situation.

### *Un Québec libéral*

La huitième Législature de la province de Québec, dont l'existence légale avait débuté le 15 mars 1892, arrive à sa fin. La durée maximale étant de cinq ans, il faut donc songer à des élections générales. Le lieutenant-gouverneur prononce la dissolution de la Législature le 27 février 1897 et le scrutin est fixé au 11 mai suivant. L'historien Jean-Louis Roy résume ainsi le programme du premier ministre Edmund J. Flynn : «Respect des usages constitutionnels, aide accrue à l'éducation, à l'agriculture, développement et utilisation plus rationnelle des ressources naturelles, revalorisation du service civil provincial, réorganisation des départements, diminution des taxes, nouvelle répartition des revenus entre le fédéral et le provincial, subsides aux chemins de fer.» Quant au parti libéral provincial, dirigé par Félix-Gabriel Marchand, vieux routier de la politique, élu sans interruption (et souvent sans opposition) depuis 1867, il insiste moins sur son programme que sur la «politique d'expédients et d'opportunisme» de l'ancien gouvernement conservateur. Il s'efforce de projeter l'image d'un parti conservateur en plein

désarroi et toujours empêtré dans le scandale McGreevy. Il se contente surtout de dénoncer la mauvaise gestion financière des conservateurs en soulignant que la dette de la province de Québec est passée de 25 millions en 1892 à 34 millions de dollars en 1897. Le jour fixé pour la votation, sur les 338 800 électeurs inscrits, seulement 225 179 se présentent. Les libéraux remportent 51 des 74 sièges, alors que les conservateurs, avec 45,7 pour cent des suffrages, n'en obtiennent que 23, soit 31 pour cent du nombre total.

Une des premières mesures que le premier ministre Marchand, notaire de profession et homme de lettres, voulait mettre de l'avant était le rétablissement d'un ministère de l'Éducation. Ce projet faisait partie du programme de son parti lors des élections. Le Conseil de l'Instruction publique conserverait une large domination sur tout ce qui n'est pas l'administration matérielle. Celle-ci serait remise entre les mains d'un ministre. Marchand voulait améliorer la qualité de l'Instruction de quatre façons : « 1<sup>re</sup> Création d'un ministère de l'Instruction publique ; 2<sup>e</sup> Uniformité des livres scolaires ; 3<sup>e</sup> Amélioration du sort des institutrices ; 4<sup>e</sup> Répartition plus équitable des subsides alloués aux diverses institutions de la province. » De plus, le projet gouvernemental voulait obliger le personnel religieux enseignant à passer l'examen du brevet de capacité « devant le bureau central des examinateurs ».

Paul Bruchési, consacré archevêque de Montréal le 8 août 1897, voit d'un très mauvais œil ce projet. Il entend profiter de son séjour à Rome pour inciter les autorités pontificales à prendre position pour le maintien du système en place. Voulant contrer son action, le 19 novembre 1897, Marchand écrit au cardinal Mariano Rampolla, secrétaire d'État du Vatican. Il lui souligne qu'il y a encore des évêques qui ne cachent pas leur hostilité face au parti libéral. « Une certaine défiance, écrit-il, éloigne de nous quelques évêques dont nous avons à cœur, dans l'accomplissement consciencieux de nos devoirs publics, de faciliter la mission divine, en contenant l'opinion populaire dans les bornes de l'orthodoxie, sans contrarier ses aspirations vers les progrès utiles et les réformes légitimes. » Le premier ministre suggère « l'envoi d'un délégué qui prolongerait son séjour dans notre pays, assez longtemps pour y établir des rapports amicaux entre le Gouvernement et l'Épiscopat. Lui seul pourrait mettre fin au malaise et produire entre les représentants des deux pouvoirs la confiance mutuelle si désirable. »

À Rome, Bruchési frappe à toutes les portes dans l'espoir d'empêcher l'établissement d'un ministère de l'Éducation. Le 22 novembre, il expédie au premier ministre le télégramme suivant : « Pape vous demande surseoir pour bill instruction publique. Lettre partie aujourd'hui par ordre. » Le lendemain, le texte du discours du Trône contenait l'annonce du projet de loi. Le lieutenant-gouverneur Joseph-Adolphe Chapleau, qui avait reçu lui aussi le

texte du télégramme de Bruchési, sent le besoin de répondre à ce dernier en lui rappelant la bonne volonté du gouvernement. Il souligne que le gouvernement peut difficilement rejeter son projet et, s'il le faisait, de graves conséquences pourraient en découler.

Je ne crois pas me tromper, lui écrit-il le 24 novembre, en disant qu'il y aurait, dans l'opinion, un sentiment marqué de désapprobation, si le Gouvernement revenait sur la décision qu'il a proclamée partout, de donner un concours efficace et une impulsion encore plus vigoureuse aux choses de l'éducation; et c'est là absolument le sens du bill que propose le Gouvernement. [...] Je n'insiste pas sur les dangers qui pourraient naître d'un conflit entre catholiques et protestants dans ces matières.

Le 7 décembre, Marchand reçoit la lettre écrite par Bruchési le 22 du mois précédent. Cette dernière semblait confirmer la volonté du pape de voir le projet de loi retiré. Quelques ministres manifestent alors leur volonté de démissionner si on se soumet aux pressions romaines. Le premier ministre lui-même considère qu'il ne pourra plus diriger le gouvernement. Toujours le 7, il fait part des réactions au lieutenant-gouverneur: « Permettez-moi de vous déclarer que l'abandon de notre loi scolaire, dans les circonstances actuelles, provoquerait une agitation profonde dans la population de cette province, entraînerait la démission de plusieurs membres du Cabinet et produirait des conséquences si graves que je ne puis en prendre la responsabilité. » Chapleau télégraphie immédiatement au cardinal Rampolla pour lui dire que, si la demande du pape constitue un ordre formel pour le premier ministre, ce dernier, comme catholique, sera obligé de démissionner de son poste.

Le 11, le cardinal Rampolla expédie à Chapleau un câblogramme qui précise que « le Saint-Père a voulu exprimer désir d'éviter toute innovation qui pût troubler la paix et les bons rapports entre l'Église et l'État. Il n'a pas eu l'intention d'exercer de telles pressions qui puissent amener ministre à donner démission. » Rome est vraiment ennuyé par toute cette affaire et on se rend compte que Bruchési a peut-être exagéré autant la situation que la volonté du pape. Le 17 décembre 1897, le cardinal Rafaelo Merry del Val, dans une lettre à Chapleau, formule un certain blâme sur la conduite de l'archevêque de Montréal. « J'ai eu connaissance de la lettre et de la dépêche de Sa Grandeur M<sup>gr</sup> Bruchési, quand elles étaient déjà lancées, écrit-il, et j'avoue que cette manière d'interpréter la pensée du Saint-Père m'a paru bien étrange. Faut-il l'attribuer à un manque de connaissances suffisantes du système du gouvernement dans les provinces de la Confédération ou à un défaut d'appréciation des conditions locales des hommes et des choses? Je ne sais. »

L'Assemblée législative passa à l'étude du projet de loi qui fut approuvé, le 5 janvier 1898 par 44 voix contre 19. Le même jour, Bruchési, appuyé par Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, et par Joseph-Thomas Duhamel, archevêque d'Ottawa, renouvela sa demande de retirer le projet de loi. Ce que refusa à nouveau Marchand. Le projet de loi devait recevoir l'approbation du Conseil législatif à majorité conservatrice. Le 10 janvier, les conseillers rejetèrent le projet par 13 voix contre 9. Au mois de mars 1900, Marchand propose à l'Assemblée d'adopter une motion pour abolir le Conseil législatif. Les députés votèrent majoritairement en sa faveur. Mais, c'était à prévoir, les conseillers législatifs rejetèrent le projet par 17 voix contre 6.



# AU SECOURS DE L'EMPIRE



**E**N 1897, le gouvernement fédéral et tous les gouvernements provinciaux du Canada sont entre les mains du parti libéral. Wilfrid Laurier est vraiment l'homme du jour. Il partage la vedette avec la reine Victoria qui fête, cette année-là, son jubilé. Depuis cinquante ans déjà, elle règne sur la Grande-Bretagne dont l'empire s'est élargi.

Le 5 juin 1897, Laurier se rend à Londres pour assister aux fêtes du jubilé et aussi participer à une conférence impériale avec les autorités de la Grande-Bretagne et les premiers ministres des dix autres colonies. Au cours des délibérations, Joseph Chamberlain, ministre aux Colonies, tentera de prouver que les colonies doivent contribuer financièrement à l'entretien de la marine et de l'armée anglaises, puisqu'elles sont aussi au service des colonies! Laurier, qui est devenu sir Wilfrid dès le début du jubilé, en plus d'être nommé « membre du Conseil privé et Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Michel et de Saint-Georges », n'est pas enthousiasmé par l'idée d'une fédération impériale. Pour lui, « les colonies sont nées pour devenir des nations » et « dans quelques années, la terre sera encerclée par une série de nations indépendantes reconnaissant toutefois la suzeraineté de l'Angleterre ». Le premier ministre du Canada indique sa position à Paris, le 31 juillet, devant les membres de la Chambre de Commerce britannique: « Si, comme prix de la représentation impériale, déclare-t-il, nous devons renoncer à notre autonomie, à notre indépendance législative, nous n'en voulons à aucun prix. Mais si la représentation impériale doit être la solution, elle ne saurait l'être que comme complément et non comme la destruction de ce qui existe aujourd'hui. » Si l'idée d'un resserrement des liens entre les colonies et la mère patrie réjouit la plupart des Canadiens anglophones, bon nombre de francophones ne prisent pas trop l'orientation que

semblent prendre les relations avec la Grande-Bretagne. L'hebdomadaire de Saint-Jérôme, *L'Avenir du Nord*, craint que le Canada soit obligé de participer aux guerres de l'Empire: «Le Canada, et surtout la province de Québec, n'ont que faire d'épouser les querelles de l'Angleterre avec la Russie, la France, l'Allemagne ou les États-Unis. Nous élevons nos enfants pour autre chose que pour les envoyer se faire casser les os au service de John Bull, au Soudan, en Égypte, aux Indes, au Transvaal, et un peu partout, sur les océans et les cinq parties du monde.» *Le Signal*, un hebdomadaire libéral publié à Montréal, va encore plus loin:

Un fort vent d'impérialisme souffle sur notre pays. Soyons Canadiens, très bien. Mais ne soyons pas Anglais. Nos intérêts ne sont pas communs avec ceux que défend et surveille Downing Street; en outre, ils sont absolument étrangers à ceux que l'Angleterre peut avoir dans les Indes, en Égypte, au Transvaal, dans la Méditerranée ou au Vénézuéla et ailleurs, et il serait antipatriotique de notre part d'épouser ses querelles et ses différends ou même ses aventures. Nous avons autre chose à accomplir. Que les Anglais du Canada chantent le *God Save the Queen* après avoir bu une tasse de thé, après avoir joué un match de crosse ou devant un régiment qui passe, c'est pour galvaniser leur loyalisme, c'est pour fouetter le sang anglais, c'est pour faire vibrer la corde anglaise, c'est pour se fanatiser.

#### *Que boire?*

Une nouvelle opposition entre francophones et anglophones naîtra, non pas au sujet du plan de fédération impériale, mais sur la question de la vente des spiritueux. Dans plusieurs provinces, des groupes religieux demandent la prohibition complète de tout alcool et des pressions s'exercent pour que le gouvernement fédéral adopte une loi interdisant la vente des spiritueux. Laurier décrète donc, pour le 29 septembre 1898, un référendum sur la question. À peine le tiers des votants inscrits se rend aux urnes. «Ça ne marche guère? se demande *La Presse* du 29. [...] En effet, il y a peu d'excitation; si peu que la chose vaut la peine d'être notée. Dans un des polls du quartier Saint-Jacques, il n'y avait pas un seul vote d'enregistré à 10 heures de l'avant-midi. [...] En somme, tout est parfaitement tranquille. On a rarement vu un jour de votation produire aussi peu de bruit.» À Halifax, la situation est à peu près identique. À Toronto, selon le journaliste de *La Presse*, «tous les hôtels sont fermés et le vote sera très considérable. Les hôteliers travaillent avec autant d'ardeur que les prohibitionnistes.»

La province de Québec se prononce majoritairement contre «les buveurs d'eau», alors que, dans le reste du Canada, on favorise la prohibition. Sans prendre parti ouvertement dans le débat, l'Épiscopat québécois

autorise ses porte-parole, dont Thomas Chapais, à faire campagne contre la prohibition. « Une utopie » selon le *Courrier du Canada*. Tout indique que la population ne pensait pas autrement. Sur les 151 299 électeurs québécois qui votèrent, 81 % se prononcèrent contre la prohibition. Dans l'ensemble du Canada, une légère majorité de 13 687 favorisait cependant la prohibition ! « Sous peine de dresser une fois de plus le Québec contre l'Ontario, note l'historien Joseph Schull, on ne pouvait adopter qu'une position : la majorité était trop faible pour déterminer la volonté du pays. Laurier adopta cette position et n'en démordit pas ; mais à l'avenir, il verrait à ce qu'on ne fasse plus de référendums improvisés. » Il pouvait alléguer également que seulement 25 pour cent des électeurs inscrits avaient exercé leur droit de vote face à la question : « Êtes-vous en faveur de l'adoption d'un acte prohibant l'importation, la fabrication ou la vente des spiritueux, vins, ale, bière, cidre et toutes autres liqueurs alcooliques servant de boisson ? »

#### *Aux armes !*

Une nouvelle occasion de heurts entre les deux groupes ethniques sera la participation du Canada à une guerre qui vient d'éclater en Afrique du Sud, dans la région du Transvaal, où la découverte de mines d'or excite la convoitise anglaise. Il faudra donc mater les Boers, des immigrants d'origine hollandaise qui se sont établis sur ce coin de terre et ont bâti un pays.

Au mois de mars 1899, lord Minto, gouverneur général du Canada depuis l'année précédente, demande à Laurier quelle serait la position de son gouvernement advenant une guerre en Afrique du Sud. Il veut aussi savoir si « les troupes canadiennes étaient tenues, aux termes de la loi de la Milice, de servir outre-mer ». La réponse est simple : les troupes canadiennes peuvent servir n'importe où « dès qu'il était démontré qu'il s'agissait de défendre le Canada ».

En fait, la Grande-Bretagne n'a pas besoin de soldats canadiens pour conquérir le pays des Boers, mais elle veut une participation pour cimenter les liens impériaux. Chamberlain est clair à ce sujet. Il écrit à lord Minto : « Une telle preuve de l'unité de l'Empire aurait un grand effet moral et pourrait aider beaucoup pour assurer un règlement pacifique. Cette offre [d'un régiment canadien] est-elle probable ? Si oui, elle devrait être faite bientôt, mais je ne désire pas qu'elle soit le résultat d'une pression ou d'une suggestion extérieure. » L'idée que se fait le major général Edward Hutton de la valeur du soldat canadien vient confirmer le but réel visé par Chamberlain. « Vous, Canadiens, déclare le commandant de la milice canadienne, pourriez aussi bien tenter de grimper jusqu'à la lune que de faire campagne avec des réguliers anglais, à moins que vous n'eussiez un entraînement d'une

durée de trois ans, et encore à condition d'être commandés par des officiers impériaux.» Une telle remarque refroidit quelque peu les ardeurs de Sam Hugues qui voulait lever un régiment de volontaires pour aller se battre en Afrique du Sud.

Le 31 août 1899, la Chambre des Communes du Canada adopte une résolution de sympathie à l'égard des sujets de Sa Majesté qui résident au Transvaal pour qu'ils obtiennent « les mesures de justice et la reconnaissance politique qui seront trouvées nécessaires pour leur garantir la pleine possession de droits égaux et les libertés publiques ». Laurier ne semble pas prêt à aller plus loin dans son appui. Il le précise, quelques semaines plus tard, à lord Minto : « Il ne semble pas que, dans le cas présent, l'Angleterre, s'il y a guerre, devrait nous demander ni même attendre de nous que nous y prenions part et je ne crois pas, non plus, que cela serait renforcer le sentiment impérial que d'affirmer, en cette conjoncture, que les colonies devraient assumer le fardeau de dépenses militaires, excepté — que Dieu nous en garde — dans le cas de danger pressant. » Le gouverneur général comprend Laurier car, pour plusieurs, la cause anglaise en Afrique du Sud n'est peut-être pas des plus justes ! Lord Minto écrit à Arthur Elliott, le 28 septembre : « Du point de vue d'un homme d'État canadien, je ne vois pas pourquoi ils engageraient leur pays à une dépense de vies et d'argent pour une querelle qui ne menace pas la sécurité impériale et qui est directement contraire à l'opinion d'un gouvernement colonial au Cap. [...] Moi-même, tout en reconnaissant les possibilités impériales, je vois aussi l'iniquité de la guerre et que le temps d'une participation coloniale n'est guère arrivé. »

Pourtant, les impérialistes canadiens font de plus en plus pression pour que le gouvernement d'Ottawa mette sur pied un bataillon. Chamberlain tient à ce que le Canada prenne officiellement position. Il l'écrit à lord Minto le 4 octobre : « Nous n'avons l'intention d'accepter aucune offre de volontaires. Nous n'avons pas besoin des hommes et la raison même de l'offre disparaîtrait si elle n'était pas faite par le gouvernement de la colonie. »

Pressé de définir sa position, Laurier fait une déclaration publiée dans le *Globe* de Toronto, le 4 octobre :

Je comprends que, selon la loi de la Milice — et je puis dire que je l'ai étudiée avec assez d'attention ces derniers temps — nos volontaires doivent servir à la défense du Dominion. Ce sont des troupes canadiennes devant servir à la défense du Canada. [...] Le cas de la République d'Afrique du Sud n'est pas analogue. Le Canada n'est pas menacé, et même si nous voulons apporter une contribution militaire, je ne vois pas comment le faire. Et encore, comment le faire sans que le Parlement nous fournisse l'argent ? Nous ne pourrions, en un mot, faire quoi que ce soit. En d'autres mots, il nous faudrait convoquer le Parlement.

La journée même où la guerre est déclarée en Afrique du Sud, soit le 12 octobre 1899, se tient un caucus de députés et ministres libéraux chez Israël Tarte. Laurier explique aux participants: «Notre ami Tarte nous a convoqués pour examiner la situation. [...] Un certain nombre de gens veulent nous faire enrôler 10 000 hommes, organiser une armée pour aller en Afrique. D'autres, comme notre ami Tarte, ne veulent rien. Alors il s'agit de trouver une voie moyenne.» Henri Bourassa, qui représente la circonscription électorale de Labelle à la Chambre des Communes, rappelle à Laurier ses prises de position antérieures: «Avant de chercher une voie moyenne, tâchons de savoir qui a tort ou raison. Vous m'avez dit deux fois en trois semaines que vous n'enverriez pas de soldats en Afrique, et vous l'avez dit à Chamberlain, et il y a bien des raisons d'ordre constitutionnel; il y a aussi votre déclaration dans le *Globe* qui a paru il y a 7 jours. Comment allez-vous expliquer votre volte-face?» Le jeune député de 31 ans tient tête à son chef et lui demande: «M. Laurier, avez-vous tenu compte de l'opinion de la province de Québec?» Ce à quoi Laurier répond: «Mon cher Henri, la province de Québec n'a pas d'opinions, elle n'a que des sentiments.»

Le lendemain, 13 octobre, le Conseil des ministres adopte un arrêté en conseil qui insiste sur le fait que la décision qu'il prend ne crée pas de précédent:

Le premier ministre, vu le désir bien connu d'un grand nombre de Canadiens désireux de s'enrôler dans ces conditions, est d'avis que les dépenses modérées que comporteraient ainsi l'équipement et le transport de ces volontaires peuvent être immédiatement assumées par le gouvernement du Canada sans convocation du Parlement, vu surtout qu'une semblable dépense, dans les circonstances, ne peut être considérée comme constituant un abandon des principes bien connus du gouvernement constitutionnel et de la coutume coloniale, ni interprétée comme établissant un précédent pour l'avenir.

On autorise donc la levée d'un contingent de 1000 volontaires qui seront équipés et transportés en Afrique du Sud aux frais des contribuables canadiens. La mesure déplaît à plusieurs francophones qui voient dans cette décision un pas définitif vers une participation automatique du Canada à toutes les guerres de l'Empire. «Nous, Canadiens français, lit-on dans *La Presse* du 14 octobre, nous n'appartenons qu'à un pays. [...] Le Canada est, pour nous, le monde entier. Mais les Anglais ont deux patries: celle d'ici et celle d'outre-mer.»

À Toronto, entre autres, on dénonce le peu d'enthousiasme des francophones à se porter à la défense de l'Empire menacé par les 200 000 Boers!

Le *News* se fait même virulent :

Tandis que les Canadiens d'origine anglaise, d'un océan à l'autre, sont remplis d'enthousiasme, la province de Québec se met dans le chemin, et les représentants de ce peuple auquel la mère patrie a accordé des privilèges et des concessions spéciales nous couvrent de honte devant le monde entier. [...] Jamais le cœur canadien n'a battu si fortement à l'unisson du cœur anglais; mais les palpitations de ce cœur sont comprimées par l'apathie canadienne-française; c'est la main du Québec qui arrête ces palpitations. Le sentiment de la Puissance ne tolérera pas cette indolence. [...] Un désastre pour les armes anglaises en Afrique encouragerait deux millions de Canadiens français à suivre l'exemple des Boers.

Comme Laurier n'a pas convoqué le Parlement canadien avant d'autoriser l'envoi d'un contingent, Henri Bourassa démissionne de son poste de député libéral, le 18 octobre. Sa lettre adressée à Laurier justifie son geste :

L'arrêté ministériel qui décrète l'enrôlement et l'expédition de nos troupes réserve, paraît-il, l'avenir et empêche cette action d'être considérée comme un précédent. Le précédent, monsieur le ministre, c'est le fait accompli. [...] Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part à toutes les guerres de l'Empire sans que les portes du cabinet ou du Parlement impérial lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes sanglantes. Je ne consentirai jamais à appuyer cette politique rétrograde.

Le départ des 1000 volontaires est prévu pour le 31 octobre. Le recrutement va bon train. Plusieurs francophones de la province de Québec répondent à l'appel.

Tous les volontaires du premier contingent sont à Québec, le lundi 30 octobre 1899, pour leur embarquement à bord du *Sardinian*. Dans la capitale provinciale, on évalue à 2000 le nombre d'excursionnistes de l'extérieur venus assister au départ. L'agitation est grande en ville, d'autant plus que les employés civils jouissent, pour la circonstance, d'un congé civique. Lors de la dernière inspection, le lieutenant-colonel Foster fait sortir des rangs des volontaires une vingtaine d'hommes « et leur donna congé, sous prétexte qu'ils ont de mauvaises dents ». Dans son discours d'adieu, lord Minto rend hommage à la population du Canada : « Par cet acte, déclare-t-il, elle a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire de l'Empire. C'est un cadeau militaire fait librement à la cause impériale. On a voulu donner du corps à l'idée de l'unité de l'Empire et peut-être que ce mouvement aura plus d'effet que n'importe quelle constitution écrite. »

La participation du Canada à la guerre de l'Afrique du Sud va contribuer à développer chez les Canadiens de langue anglaise l'idée d'apparte-

nance à un empire, idée à laquelle sera réticente une bonne partie de la population francophone. Cette dernière arrive à l'heure du choix, selon Laurier qui écrit à Bourassa, le 2 novembre: «Dites-moi, quelle attitude voulez-vous que prennent les Canadiens français au sein de la Confédération? Qu'ils s'isolent ou qu'ils marchent à la tête de la Confédération? Ils doivent choisir entre l'impérialisme anglais et l'impérialisme américain.» Deux jours plus tard, le jeune député, qui se représente dans sa circonscription sous la bannière libérale, dénonce le genre d'impérialisme qu'il condamne:

Où et quand ai-je jamais parlé d'isoler la province de Québec, demande-t-il à Laurier, et en quoi mon attitude s'orientait-elle dans cette direction? J'ai dit et je répéterai que mon opposition se situe sur le terrain constitutionnel. Je ne m'objecte pas, comme vous semblez le croire, à ce que le gouvernement dépense quelques centaines de mille dollars pour envoyer ces soldats en Afrique. Ceci est un problème purement concret, dans son optique la plus étroite. Je m'oppose à cette dépense et à cet envoi de troupes parce que je vois dans cette action le premier pas sur la voie de l'impérialisme militaire et le gouvernement ne possède pas le droit de nous engager dans cette voie sans consulter le parlement et le peuple. [...] Je n'ai jamais été et je ne suis pas en faveur de l'indépendance, du moins pour le moment, et pour longtemps encore. Il me semble que nous pouvons demeurer quelque temps dans l'état de transition qui existe maintenant. Chamberlain veut nous faire quitter cet état de transition. Ce mégalomane possède une idée fixe: passer à l'histoire comme le bâtisseur de l'empire. Il peut fort bien devenir le destructeur de l'empire. [...] Mais si, comme vous le dites, il faut choisir entre impérialisme anglais et impérialisme américain, je suis prêt à faire beaucoup pour préserver le lien britannique.

En Afrique, les Boers offrent plus de résistance que prévu. On lève donc un nouveau contingent. Au total, le Canada enverra 7368 militaires en Afrique. On connaît l'origine de 5825 d'entre eux. Sur ce nombre, seulement 484 sont nés dans la province de Québec.

### *La guerre des drapeaux*

Partout au Canada, on suit le déroulement des événements en Afrique du Sud. Le 1<sup>er</sup> mars 1900, on apprend la victoire remportée par les soldats de l'Empire à Ladysmith. À Montréal, les étudiants de l'Université McGill décident de souligner l'événement à leur façon. Ils défilent dans les rues de la ville, assiègent l'hôtel de ville, puis se rendent à l'édifice de l'Université Laval de Montréal, rue Saint-Denis (qui deviendra l'Université de Montréal à

partir de 1920). Ils hissent au mât le drapeau anglais. Un étudiant de Laval le descend aussitôt. « Les McGill, rapporte la *Presse* du lendemain, revinrent à la charge et, comme ils étaient aussi nombreux que les soldats de Roberts autour de Cronje, ils parvinrent à hisser le drapeau anglais de nouveau. » L'étudiant de Laval répète son geste et les McGill, en guise de protestations, envahissent les salles de cours de Laval. « Les McGill, continue la *Presse*, faisaient appel aux plus violents préjugés de race et de nationalité pour inciter leurs compagnons à se livrer à toutes sortes d'excès. Ne trouvant personne pour assouvir leur fureur, les étudiants s'acharnèrent sur le drapeau français. Tous les tricolores visibles furent déchirés et foulés aux pieds. Déjà, sur la rue Saint-Jacques, une insulte semblable au drapeau de la France avait été perpétrée. »

Les étudiants de Laval (Montréal) décident d'organiser une contre-manifestation. Vers seize heures trente, le même jour, ils se mettent en marche vers les bureaux du journal *La Presse*, situés rue Saint-Jacques. À l'un des balcons de l'édifice, ils remarquent un drapeau anglais. Une cinquantaine d'étudiants prennent la place d'assaut, se rendent à l'étage supérieur, dans les bureaux d'une entreprise anglophone et font disparaître le drapeau anglais. Au chant de *La Marseillaise*, ils s'emparent de tous les drapeaux « ennemis ». Les gens de McGill font alors leur apparition au chant du *God Save the Queen*. La bagarre éclate, ponctuée de coups de poing et de coups de canne. « Un Anglais s'étant emparé d'un drapeau tricolore le déchira avec rage. Il fut aussitôt entouré par des Canadiens français qui le forcèrent à s'agenouiller et à embrasser le drapeau qu'il venait de souiller. »

L'intervention du corps policier rétablit un calme précaire. Au cours de la soirée, les étudiants de McGill reforment leurs rangs et marchent à nouveau sur l'Université Laval où ils sont attendus de pied ferme. Ils sont repoussés par des jets d'eau, mais ils réussissent quand même à briser plusieurs carreaux. On entend tirer cinq coups de revolver et un étudiant de Laval est blessé d'un coup de couteau au bras.

Le lendemain, 2 mars, une violente tempête de neige ramène le calme. Quelques défilés s'organisent quand même, mais l'intervention des autorités des deux institutions qui lancent des appels à la paix et à la concorde produit l'effet désiré. Heureusement, car les étudiants de Québec venaient d'offrir leur « aide » à leurs confrères francophones de Montréal, alors que ceux de Kingston et de Toronto se disaient prêts à prendre le chemin de Montréal pour venir prêter main-forte aux anglophones. La guerre n'a pas lieu, mais l'affaire soulève toutes sortes de commentaires à travers le Canada. On retient surtout le fait que des drapeaux anglais ont été déchirés et foulés aux pieds et l'on oublie les gestes faits envers le tricolore, qui est, de fait, l'emblème d'une puissance étrangère. Le 13 mars, Laurier télégraphie à l'arche-

vêque Paul Bruchési: « Permettez-moi de vous suggérer que les autorités de Laval fassent des excuses pour les actes de violence commis. On dit ici que les étudiants ont abattu le drapeau britannique. Si c'est vrai, c'est une raison de plus pour agir promptement. »

Le *Star* et la *Gazette* de Montréal ne retiennent que l'insulte au drapeau et l'antibritannisme des francophones. Par contre, le *Montreal Herald* est beaucoup plus nuancé.

Nous sommes convaincus, lit-on dans l'édition du 5 mars, que la masse des Canadiens français est contente de son sort, qu'elle apprécie les libertés dont elle jouit sous le drapeau britannique, qu'elle n'a aucun désir de resserrer davantage ses relations avec la France, et qu'elle est d'une loyauté à toute épreuve à l'égard du Canada. Que les Canadiens français n'aient pas encore embrassé l'idée de l'impérialisme, il n'y a rien là d'étrange ni de répréhensible. Pour la solution de ce problème, c'est plus leur tête que leur cœur qui est appelée à décider. Si nous voulons que les Canadiens français ne fassent qu'un avec nous, pour préparer l'avenir national, nous devons en bons citoyens en appeler à leur raison et non recourir aux violences.

Laurier s'est convaincu que la guerre des Boers, loin de désunir les Canadiens, finira par les unir plus fortement. Le 13 mars, à la Chambre des Communes, lors du débat sur une motion présentée par Bourassa, il affirme :

En ce moment, dans le Sud-Africain, des hommes représentant les deux éléments de la famille canadienne se battent pour le même drapeau. Déjà plusieurs sont tombés au poste d'honneur en payant le suprême tribut à leur patrie commune. Leurs dépouilles reposent dans la même fosse, pour y dormir jusqu'à la fin des temps, dans un embrassement fraternel. Ne nous est-il pas permis d'espérer [...] que dans ce tombeau ont été ensevelis jusqu'aux derniers vestiges de notre antagonisme passé? Si ce résultat devait se produire, s'il nous est permis d'entretenir cet espoir, l'envoi de ces régiments aurait été le plus grand service qu'on eût jamais rendu au Canada, depuis la Confédération.

La guerre du Transvaal se terminera le 31 mai 1902. Elle aura coûté aux Canadiens 3 millions de dollars et 224 pertes de vie, soit 89 au combat même et le reste à la suite de blessures ou de maladie. Pour l'historien militaire George F. G. Stanley,

la participation du Canada à la guerre des Boers n'entraîne pas, à la longue, le resserrement des liens avec l'Empire britannique que désirent si ardemment Chamberlain et lord Minto, et auquel s'opposent, avec tant d'éloquence, Henri Bourassa et Olivar Asselin. Comme vout bientôt le

découvrir les impérialistes, le fait que les Canadiens se soient battus aux côtés des Britanniques contre les Afrikanders ne signifie pas qu'ils soient prêts à accepter la centralisation impérialiste, tant politique que militaire; cela veut tout simplement dire que le Canada a atteint une nouvelle stature dans le concert des nations.

### *Trop ou pas assez?*

Le 9 octobre 1900, le Parlement du Canada est dissous et les élections générales fixées au 7 novembre. La campagne électorale est marquée par des explosions de violence verbale. Au Québec, les conservateurs accusent Laurier d'être un traître à sa race et leur chef, Charles Tupper, affirme même: «Sir Wilfrid est trop anglais pour moi.» Ailleurs au Canada, ils font valoir que Laurier incarne le *French Power* à Ottawa. Quant aux libéraux, ils misent sur la prospérité économique qui règne alors dans les sept provinces.

La veille des élections, libéraux et conservateurs sont convaincus de remporter la victoire. La *Gazette* de Montréal, dans ses prévisions, accorde 113 sièges au parti conservateur et 100 seulement aux libéraux, alors que *La Patrie* en donne 130 à ces derniers et 74 à leurs adversaires.

*La Presse* invite ses lecteurs à venir prendre connaissance des résultats du scrutin à son édifice, sur le toit duquel on a installé un système remarquable.

D'après ce système, on pourra lire de toutes les parties élevées de la ville les rapports des élections à mesure que nous les recevrons à nos bureaux. Ce nouveau système est un ensemble de lettres formées par des lampes électriques que l'on fait jouer à volonté selon la phrase que l'on veut écrire. De plus, sur la rue Saint-Jacques, nous avons fait préparer une grande toile pour représenter, au moyen de la lanterne magique, tous les portraits des heureux candidats de la province de Québec avec le résultat détaillé de leurs élections. Nous avons fait placer un immense tableau noir sur la façade de notre édifice et là nous donnerons tous les détails possibles des élections avec de nombreuses caricatures. Enfin, le résultat final pour chaque comté dans tout le pays sera annoncé sur des bulletins spéciaux fait expressément pour la circonstance. [...] Les citoyens pourront, sans crainte, se rendre en foule aux alentours de nos bureaux, vu que grâce à la condescendance de la Compagnie des Tramways, la circulation des chars urbains, de même que toute autre voiture, sera temporairement suspendue, ce soir.

L'Île-du-Prince-Édouard élit 3 libéraux et 2 conservateurs; la Nouvelle-Écosse, 15 libéraux et 5 conservateurs; le Nouveau-Brunswick, 9 libéraux et 5 conservateurs; l'Ontario, 37 libéraux et 55 conservateurs; le

Manitoba, 2 libéraux, 3 conservateurs, 1 travailliste et 1 indépendant; les Territoires du Nord-Ouest, 4 libéraux; la Colombie-Britannique, 3 libéraux, 2 conservateurs et 1 travailliste. Quant au Québec, comme prévu, la victoire de Laurier est éclatante: son parti remporte 57 des 65 sièges, ne laissant aux conservateurs que 8 circonscriptions. Laurier est donc reporté au pouvoir avec 130 députés contre 80 pour les conservateurs dont le chef Tupper venait de subir la défaite. Si l'on ne tient pas compte des résultats de la province de Québec, libéraux et conservateurs sont nez à nez, les premiers détenant 73 sièges et les seconds 72. Il est clair que ce sont les francophones qui ont assuré la victoire de Laurier!

La plupart des journaux ontariens dénoncent le *French Power*. « C'est une situation intolérable pour les Canadiens anglophones, lit-on dans le *News* de Toronto, de vivre sous la domination des Français. [...] Il est infiniment déplorable que le gouvernement se maintienne au pouvoir par le vote massif d'une section du peuple canadien parlant une langue étrangère et entretenant un idéal étranger à la race dominante en ce pays. » Le *World* de Toronto insiste lui aussi sur le cri de race:

Le gouvernement ne peut retirer que peu de confort de sa victoire. Au lieu d'élever et de cimenter la nation par une politique d'union, de paix, d'amitié et de fraternité, sir Wilfrid sème actuellement la chicane et la discorde. [...] Sir Wilfrid Laurier est responsable de cette politique qui a rangé la province de Québec presque comme une unité solide contre tout le reste du Canada. Il ne peut se plaindre si les autres provinces suivent l'exemple donné par Québec et se rangent ensemble contre cette province. [...] Sir Wilfrid Laurier a plus divisé les deux races qu'elles ne l'ont jamais été auparavant. Québec s'est encore rallié en une phalange contre le reste du Canada. L'Ontario a été forcé de se ranger contre le premier ministre français.

Le gouverneur général trouve que la presse anglophone exagère et, dans une lettre à son ami Arthur Elliott, il analyse ainsi la situation:

Les articles des principaux journaux de l'opposition en Ontario ont été odieusement malveillants, ne visant qu'à susciter la haine à l'égard du Canada français. C'est parfaitement monstrueux. [...] Je crois moi-même que les Canadiens français sont très calomniés au sujet de leur déloyauté. Le Canada français ne veut pas être mêlé aux guerres de l'Empire et il est tiède à cet égard, mais, dans la métropole, vous n'appelez pas déloyal un homme qui n'approuve pas la guerre. Ici, s'il n'est que tiède et Canadien français, il faut qu'il soit un rebelle.

Le premier ministre Parent semble vouloir profiter de la vague libérale qui a déferlé sur le Québec. À la réunion du Conseil des ministres, le 14

novembre, une semaine après la victoire de Laurier, décision est prise de tenir des élections provinciales sans délai. La neuvième Législature est donc immédiatement dissoute et la votation est fixée au 7 décembre. Le premier ministre Félix-Gabriel Marchand était décédé le 25 septembre précédent, après une impressionnante carrière politique, et Simon-Napoléon Parent, maire de Québec, avait été appelé à lui succéder. Le chef de l'opposition conservatrice, Edmund James Flynn, fait de l'autonomie provinciale un des principaux thèmes de sa campagne. Selon lui, le parti libéral provincial est à la remorque de Laurier. Le choix de Parent, à la place de Joseph-Émery Robidoux qui avait assuré l'intérim durant la maladie de Marchand, semblait fortement lui donner raison. Dans une lettre adressée aux électeurs de la province de Québec, en date du 20 novembre, Flynn écrit :

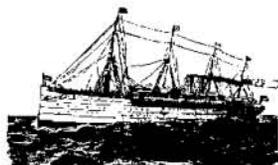
Une conséquence qui découle nécessairement de l'action du gouvernement est l'amoindrissement de notre législature, et, à courte échéance, la destruction même du principe fédératif. La Législature de Québec devient ainsi l'accessoire d'Ottawa, et cette Législature de Québec, que les Pères de la Confédération ont voulu si fièrement indépendante, se trouve convertie en réalité en simple succursale du pouvoir central. Le peuple de cette province se posera sans doute cette question-ci : « Que devient, dans ces circonstances, l'autonomie provinciale ? »

La réponse du peuple est claire : les libéraux remportent 67 sièges et les conservateurs 7 seulement, alors qu'ils en avaient obtenu 23 aux élections précédentes. En raison de la saison, la participation a été restreinte, seulement 103 422 électeurs se prévalant de leur droit sur un total possible de 350 517. Avec 56 pour cent du vote exprimé, les libéraux obtiennent 90 pour cent des sièges. La mise en nomination avait été fixée au 30 novembre. Trente-cinq candidats ministériels seront d'ailleurs élus par acclamation. Piètre orateur, mais dangereux stratège, Parent avait joué dur.

En décembre 1900, le parti libéral vient de s'installer pour de bon au pouvoir et il faudra attendre l'arrivée de Maurice Duplessis pour l'en déloger.



## LES DEUX PATRIES



L'INSTALLATION AU POUVOIR DES LIBÉRAUX avait coïncidé en 1896-1897 avec une reprise à long terme du commerce international. Depuis lors, l'économie canadienne se développe rapidement, grâce à la forte demande du marché anglais en produits agricoles et grâce aussi à celle du marché américain en quête « de bois scié pour construire leurs villes, de pâtes et papiers pour produire leurs journaux populaires, de foin pour nourrir leur cheptel ». Le Québec est en situation de profiter à plein de cette conjoncture économique. Il a une main-d'œuvre abondante, des ressources naturelles diversifiées et surtout des cours d'eau qui se prêtent bien à la production de l'hydro-électricité, cette énergie nouvelle en train de supplanter la vapeur. L'inauguration, le 9 juin 1897, de la centrale de Saint-Narcisse de Champlain, par la North Shore Power Company, avait marqué une étape importante dans l'utilisation de l'hydro-électricité. Son originalité n'était pas d'être la première centrale au Québec, mais de posséder la ligne de transmission la plus longue au Canada (17 milles) et surtout la première ligne de transmission dans toute l'Empire britannique à transmettre du courant à haute tension (12 000 volts) sur une distance appréciable.

L'intérêt des investisseurs pour l'hydro-électricité s'en trouve décuplé. Le 9 juillet 1897, les chutes de Shawinigan sont vendues aux enchères au bureau du ministre des Terres de la Couronne à Québec.

Plusieurs personnes, notamment des marchands de bois, lit-on dans *La Presse* du même jour, y assistaient, venues de toutes les parties de la province de Québec. La mise à prix avait été fixée à 50 000 \$ par le commissaire lui-même, obligeant tout enchérisseur à faire un dépôt de 1000 \$ comme garantie de sa bonne foi. L'officier du département a mis le pouvoir d'eau à l'enchère de 50 000 \$ et une seule enchère a été faite par M. David Russell, de Montréal, ci-devant du Nouveau-Brunswick, soit 50 100 \$ et les chutes lui ont été adjudgées. L'acquéreur s'engage à dépenser

2 000 000 \$ dans les premiers 18 mois de son achat, au pouvoir d'eau lui-même.

Quelques mois plus tard, soit le 15 janvier 1898, la Shawinigan Water & Power Company est incorporée. On commence par construire un embranchement reliant la chute au chemin de fer du Grand Nord. La construction du barrage et de l'usine va bon train et, en juillet 1901, la production d'électricité débute.

Le gouvernement cède d'autres pouvoirs d'eau dans les régions de Chicoutimi et de Sherbrooke. En 1900, la capacité des différentes usines hydro-électriques est de 83 000 chevaux-vapeur.

Un des premiers secteurs à profiter de la nouvelle source d'énergie est celui des pâtes et papiers. La Laurentide Pulp Mills Company, dont l'usine se trouve à Grand-Mère, commence donc à produire du papier, suivie, peu de temps après, par la Belgo-Canadian Pulp & Paper Company qui s'installe à Shawinigan. Un journaliste du quotidien *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, partant d'entrevues avec les pionniers de l'entreprise, raconte ainsi les débuts de l'opération :

C'est après avoir pris connaissance d'un rapport de M. Van Bruyssel, consul de Belgique à Québec, recommandant l'installation d'une usine de pulpe à Shawinigan, que la Banque d'Outremer de Bruxelles décida d'investir des capitaux dans cette entreprise. Van Bruyssel ne s'était pas trompé en recommandant le site, mais du côté technique son rapport n'était pas parfait car, au bout de quelque temps, tous les capitaux étaient engloutis et la construction était à peine commencée. C'est pour liquider cette affaire que la Banque d'Outremer envoya M. [Hubert] Biermans au Canada. Rendu à Shawinigan Falls, il réalisa que c'était une bonne affaire. On manquait de capital tout simplement. Il parvint à convaincre les financiers belges de remettre d'autres capitaux dans l'entreprise. Et c'est ainsi qu'au lieu de la liquider, il l'acheva. Les débuts furent assez modestes et le personnel de l'usine n'était pas considérable. Le site de Shawinigan avait été recommandé à cause du voisinage de la chute et du pouvoir d'eau. Il s'agissait au début d'un moulin à pulpe seulement, comprenant 24 meules actionnées par des turbines mues par l'eau qui, de la rivière Saint-Maurice, descendait à l'usine dans un large conduit. Plus tard, ces meules furent actionnées à l'électricité.

Plus haut sur la rivière Saint-Maurice, à La Tuque, la Brown Corporation ouvre ses portes. À Chicoutimi, J.-E. Alfred Dubuc fonde la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi. La Compagnie Price se lance, elle aussi, dans la fabrication de la pulpe et du papier. Une bonne partie de la production de papier est acheminée vers les États-Unis pour alimenter les imprimeries des grands quotidiens américains.

La production de l'électricité amène bientôt l'établissement, à Shawinigan, de la première aluminerie canadienne. En 1898, Joseph Edward Aldred, un des fondateurs de la Shawinigan Water & Power Company, rencontre des dirigeants de la Pittsburgh Reduction Company, une entreprise américaine, pour les convaincre d'ouvrir une succursale à Shawinigan, « où il était à mesure de leur vendre de l'électricité à bon marché ». « Le contrat signé entre la Pittsburgh Reduction et la Shawinigan Water & Power, le 14 août 1899, rapporte Fabien LaRoche, spécifiait que cette dernière s'engageait à fournir l'énergie hydraulique et qu'elle se chargeait de la construction d'amenée à la centrale que la Pittsburgh devait ériger. La Shawinigan s'engageait également à installer ses propres turbines et génératrices pour développer le courant direct nécessaire au fonctionnement des creusets. [...] En fin d'année 1901, la production de l'aluminium débutait. » Plus tard, l'entreprise prendra le nom d'Aluminium Company of America, puis d'Alcan.

En 1902, Shawinigan s'enrichit d'une nouvelle usine, la Shawinigan Carbide Company qui fabriquera du carbure de calcium. La nouvelle ville va se développer rapidement et devenir un des centres industriels les plus importants de la province de Québec.

### *Est-ce pour nous ?*

Le développement industriel et commercial s'effectue surtout avec des capitaux américains ou avec ceux des Canadiens anglophones. Cette absence notée des francophones, dans plusieurs secteurs de l'économie, inquiète les esprits les plus éveillés. Le 21 mai 1901, Benjamin Sulte lit devant les membres de la Société royale du Canada une étude de son confrère, l'avocat et économiste Errol Bouchette. Ce dernier tente de répondre à la question suivante : « Les Canadiens français sont-ils aptes au haut commerce et à la grande industrie ? »

Bouchette commence par dénoncer les idées reçues sur le sujet.

Beaucoup de gens ont dit et répété que nous sommes inaptes aux choses commerciales et industrielles ; et cette opinion, bien qu'inavouée, s'est accréditée dans plusieurs de nos collèges classiques, chose bien malheureuse. Nous comparant aux hommes d'affaires d'autres origines, dont la vieille prospérité faisait paraître encore plus pitoyables nos pénibles débuts, trop d'entre nous se sont dit : Eh ! bien, renonçons-y, ce n'est évidemment pas notre vocation. Nous avons nous-mêmes entendu des hommes qui auraient dû être éclairés raisonner ainsi et cela tout récemment.

L'auteur a parfaitement raison puisque, le 24 juin 1902, on verra le théologien Louis-Adolphe Paquet déclarer lors des fêtes du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université Laval : « Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée. » À force d'être aussi préoccupés par le flambeau de la religion et de la pensée, à force de croire qu'ils remplissent une mission providentielle en Amérique du Nord, les Canadiens français assistent souvent en témoins passifs et heureux à l'exploitation de leurs richesses naturelles par des capitaux « étrangers ». La prospérité matérielle est une chose nécessaire et légitime, fait observer dans son essai sur Errol Bouchette, Alain Lacombe; comme bien d'autres, M<sup>sr</sup> Paquet l'admet, mais il s'agit là d'un moyen et non d'une fin.

Bouchette, quant à lui, est parfaitement convaincu que les Canadiens français sont capables de s'adapter à une économie industrialisée. « Nos compatriotes de la province de Québec ne sont pas moins aptes à l'industrie que les autres races du continent et, bien instruits et bien dirigés, ils obtiendront des résultats qui étonneront tout le monde et eux-mêmes les premiers. » Pour ce faire, il faut développer l'instruction industrielle dans la province de Québec, ce qui amènera l'établissement d'entreprises coopératives, comme celle du beurre et du fromage. C'est dans ce contexte qu'un ami de Bouchette, Alphonse Desjardins, sténographe à la Chambre des Communes, fondera une première caisse populaire.

Bouchette rêve d'un avenir économique brillant pour ses compatriotes. Il incarne, à son époque, l'esprit avant-gardiste qui veut tirer les Canadiens français de l'ornière de la routine et il multiplie ses interventions. En octobre 1904, il publie dans la revue *La Nouvelle-France*, un article intitulé « Du goût des Canadiens français pour les arts industriels et du parti qu'on en peut tirer ». Il lance un nouvel appel, soulignant, cette fois-ci, que le secteur hydro-électrique échappe à ses compatriotes :

Dans le nouveau monde comme dans l'ancien, la houille est échue aux peuples de formation germanique ou anglo-saxonne; mais le seul groupe français en Amérique, la population de Québec, dispose des forces hydrauliques les plus puissantes, les plus accessibles et les plus facilement utilisables. Cela devrait lui permettre, pendant le siècle qui commence, de lutter avec avantage contre le reste du continent, sur le terrain de la grande industrie et particulièrement de celle qui se rattache à l'exploitation forestière. Tout le monde admet et déplore que notre peuple soit si peu en mesure de recueillir ce riche héritage, lequel passera tout entier, si nous n'y prenons garde, en des mains étrangères. [...] Notre jeunesse étouffée dans l'inaction, elle murmure, elle s'écrie : « Pourquoi piétiner sur place? Là-bas

sur le versant des Laurentides est le royaume de l'industrie. Courons-y avant nos rivaux qui s'avancent à grands pas. En avant ! ou nous sommes perdus ! » [...] C'est en adaptant aux conditions du nouveau monde le génie que nous tenons de nos pères que nous la ferons apparaître, la bienfaisante industrie. Nous ne sommes pas en présence d'une question de simple prospérité matérielle. Il ne s'agit nullement d'enrichir quelques individus pour nous glorifier stupidement des dollars qu'ils pourront amasser. Non. C'est au premier chef un problème social et moral qu'il nous faut résoudre sous peine de déchoir. À ce titre, aucun Canadien n'a le droit de s'en désintéresser, nous devons tous chercher la solution si nous voulons faire notre devoir. Mais à l'homme public qui saura parfaire cette grande œuvre, outre la satisfaction du devoir accompli, il sera donné par surcroît une gloire immortelle.

En juin 1906, il réunira ses idées à ce propos dans un ouvrage intitulé *L'indépendance économique du Canada français*.

#### *Mûrs pour le nationalisme*

À cette époque, les grands meneurs politiques semblent toutefois être plus intéressés par une affirmation de l'indépendance politique que par le nationalisme économique. Il est vrai qu'en Grande-Bretagne on travaille d'arrache-pied à développer l'impérialisme militaire. Le 25 juin 1901, à l'occasion de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, le premier ministre Laurier aborde à nouveau la question de l'indépendance politique. Après avoir déclaré que le Canada forme une vraie nation, il proclame son amour pour sa patrie :

J'aime mon pays parce qu'il ne ressemble à aucun autre. J'aime mon pays parce que, même à travers les difficultés, il suscite les résolutions les plus nobles, les qualités les plus fortes et les plus généreuses de l'homme. J'aime mon pays par-dessus tout parce qu'il est unique au monde, parce qu'il est fondé sur le respect des droits, sur la fierté de l'origine, sur l'harmonie et la bonne entente entre les races qui l'habitent. Notre fierté refuse de suivre plus longtemps les sentiers battus. Dorénavant, nous devons emprunter d'autres chemins et marcher vers d'autres horizons. Ne visons que le développement, la prospérité et la grandeur de notre propre pays. Gardons dans nos cœurs cette pensée : « Le Canada d'abord, le Canada toujours, le Canada et rien d'autre. »

Le 20 octobre 1901, Henri Bourassa prononce une conférence sur *La Grande-Bretagne et le Canada* au Théâtre national de Montréal. Il commence par admettre une certaine infériorité économique de ses compatriotes.

On dit que le Franco-Canadien manifeste moins d'aptitudes aux affaires que l'Écossais ou l'Anglais; qu'il s'adonne peu à l'exploitation des mines et à la fabrication des produits industriels. Ces observations sont justes. Néanmoins, il s'est assuré dans le commerce et la finance une position d'autant plus méritoire qu'il est isolé au milieu des autres races du continent américain et que le capital et l'influence de l'étranger lui ont manqué complètement. Mais le Canadien français est incontestablement le plus hardi défricheur et le meilleur colon du monde. Il pénètre des forêts qui rebutent tous ses rivaux, il les abat, il met le sol en état de produire et il s'y fixe, non comme un simple tenancier, mais à titre de possesseur libre et absolu. Cet instinct colonisateur maintient à la base de la race canadienne-française un peuple de petits propriétaires terriens, robustes et frugaux. Ce peuple jouit du droit de suffrage et il en use avec orgueil. Dans les sphères plus élevées de la culture intellectuelle et des professions libérales, les Franco-Canadiens sont au moins les égaux de leurs voisins d'origine anglo-saxonne. Ils ont accompli avec succès leur part des œuvres de création nationale; ils ont contribué au développement du pays, à la préparation et au fonctionnement de sa constitution et de ses lois. [...] On peut donc conclure que le Canadien français continuera d'occuper une position solide au Canada et d'imprimer son cachet particulier sur la politique de son pays; et son influence augmentera graduellement.

Bourassa montre ensuite que les Canadiens français sont heureux de leur sort:

Ils éprouvent un désir modeste d'agrandir leur situation individuelle et nationale; mais ils sont peut-être trop portés par instinct à compter sur la Providence et sur le développement des forces sociales qui les entourent plutôt que sur les résultats de leurs propres efforts. [...] Ils sont désireux de vivre en bons termes avec les Anglo-Canadiens et de contribuer avec eux à la prospérité du Canada. [...] Il est manifeste que notre tempérament national [...] ne nous porte pas à désirer de changement radical dans l'organisation politique du Canada.

Pour l'orateur, les changements qui pourraient intervenir sont de quatre ordres: l'indépendance du Canada, l'annexion aux États-Unis, l'impérialisme anglais ou la réunion avec la France. «Il est indéniable, déclare Bourassa, que les deux derniers projets sont ceux que nous combattrions davantage.» Il ajoute: «L'indépendance est à nos yeux le couronnement naturel de nos destinées. Mais aussi longtemps que l'Angleterre ne tentera pas de resserrer les liens qui nous unissent à sa puissance, nous ne ferons aucun effort pour les rompre. Nous comprenons que l'œuvre du temps nous favorise chaque jour davantage en nous apportant de la

population et des capitaux; plus nous tarderons à prendre notre voie, plus elle sera sûre.»

Bourassa est convaincu que la très grande majorité des Canadiens français ne veut pas un retour à la France, même si les relations économiques, commerciales et autres se sont développées au cours des dernières décennies. Selon lui,

il existe entre les Français d'Europe et ceux du Canada des divergences politiques plus profondes encore que celles qui séparent la Grande-Bretagne et les États-Unis. [...] L'amour que nous portons à notre patrie d'origine vient à la fois du cœur et de l'esprit. Il s'adresse plutôt à l'âme nationale de la France et aux productions de son génie qu'à la personne des Français eux-mêmes. Cette nuance se manifeste très nettement dans l'accueil un peu méfiant que nous faisons aux nouveaux venus de France, à ceux du midi surtout. Nous nous entendons très vite; mais le premier mouvement n'est pas celui d'une chaude sympathie, tel qu'on pourrait l'attendre de deux frères se retrouvant après une longue séparation.

L'annexion aux États-Unis paraît aussi peu réalisable que souhaitable, même si, depuis quelques décennies, des francophones abordent cette question avec plus de sympathie, à cause des centaines de milliers de leurs compatriotes devenus citoyens américains, cette solution serait peut-être moins pire que les conséquences du développement de l'impérialisme britannique. Ce dernier apparaît au petit-fils de Papineau comme l'hydre à sept têtes:

L'impérialisme anglais est un régime d'accaparement et de domination militaire, né de l'expansion exagérée de la puissance anglaise et nourri de cet orgueil stupide, brutal et vantard qu'on nomme Jingoïsme. Il s'exprime volontiers par des formules ronflantes: «*Britannia rules the Waves.. Britons shall never be slaves,.. Trade follows the flag,.. What we have we hold*», etc. À ce dernier axiome, le premier ministre de l'Ontario a ajouté «*And what we don't have, we take*», et le bon sens public commence à surajouter: ...«*when we can.*»

Sachant que les Canadiens français sont peu militaristes, surtout lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts britanniques, Bourassa résume ainsi l'orientation de cet impérialisme: «*En un mot, le véritable impérialisme anglais, c'est la contribution des colonies aux guerres de l'Angleterre, en hommes, et en deniers, en hommes surtout.*»

Le 23 mars 1902, les membres de l'Assemblée législative de la province de Québec commencent à discuter une motion présentée par le député libéral de Québec-Est, Jules-Alfred Lane, qui déclare «*que la Chambre croit de son devoir de se prononcer contre ce que l'on appelle le nouvel impé-*

rialisme et ses tendances dangereuses». L'affaire se termine en queue de poisson, car le député retire sa motion.

À Londres, la délégation canadienne à la Conférence impériale réaffirme sa conception des relations qui doivent exister entre les colonies et la mère patrie. Elle y dépose, le 11 août 1902, un mémoire à la Conférence qui résume ses prises de position :

Le Canada apprécie hautement la mesure d'indépendance locale qui lui a été accordée graduellement par les autorités impériales et qui a produit des résultats si satisfaisants, tant sous le rapport des progrès matériels que pour l'affermissement des liens qui l'unissent à la mère patrie. [...] Le Canada, par le perfectionnement de son système de milice, sera en mesure de satisfaire ce désir [de défense] en prenant lui-même, dans les limites de son territoire, quelques-uns des services que, jusqu'à présent, le gouvernement impérial a dû remplir seul.

### *Un mouvement précis*

Le mouvement propagé et illustré par Henri Bourassa aboutit à la fondation, le 1<sup>er</sup> mars 1903, de la Ligue nationaliste canadienne. Ce sont des disciples de Bourassa, ayant à leur tête Olivar Asselin, qui mettent sur pied le mouvement. «Née dans la foulée des idées libérales de Louis-Joseph Papineau, puis de celles de Louis-Hippolyte La Fontaine, écrit Hélène Pelletier-Baillargeon, biographe d'Asselin, elle va constituer l'expression politique, économique et sociale du nouveau nationalisme, suscité par l'opposition de la jeunesse à la guerre des Boers.» Mais Bourassa «refusera de prêter son concours au recrutement des membres pour la Ligue». Le journaliste Omer Héroux écrira en 1937 : «Sur le rôle joué par Asselin à la Ligue nationaliste, il ne peut y avoir la moindre discussion. Il fut l'inspirateur, le créateur du mouvement et son maître ouvrier.»

Les membres de la Ligue s'engagent à réaliser les trois points principaux de leur programme : «I. Pour le Canada, dans ses relations avec l'Angleterre, la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial. II. Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pouvoir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral. III. Pour toute la Confédération, adoption d'une politique de développement économique et intellectuel exclusivement canadienne.»

L'autonomie réclamée pour le Canada par la Ligue équivaut à une diminution appréciable des liens coloniaux et à une accélération de la marche vers l'indépendance totale du Canada. Au chapitre de l'autonomie politique, les ligueurs réclament :

(a) maintien absolu des libertés politiques; (b) opposition à toute participation du Canada aux délibérations du Parlement britannique et de tout conseil impérial permanent ou périodique; (c) consultation des Chambres par le gouvernement, sur l'opportunité de participer aux conférences extraordinaires des pays d'allégeance britannique et publicité absolue des délibérations et décisions de ces conférences; (d) liberté absolue de régler notre immigration; (e) production de toute correspondance ou documents échangés entre les gouvernements de Londres et d'Ottawa; (f) restriction des appels au Conseil privé; pour les lois provinciales, on ne doit en appeler qu'aux tribunaux provinciaux; (g) droit de représentation à tout congrès international où des intérêts canadiens seraient en jeu, et consultation des Chambres sur l'opportunité de se prévaloir de ce droit.

Au chapitre de l'autonomie commerciale, la Ligue préconise deux points: « (a) droit absolu de faire et de défaire nos traités de commerce avec tous pays, y compris la Grande-Bretagne et ses colonies; (b) liberté de nommer des agents qui pourront traiter directement des intérêts commerciaux canadiens avec les chancelleries étrangères ».

Les idées de Bourassa sont visibles dans presque tous les articles de la division consacrée à l'autonomie militaire :

(a) abstention de toute participation du Canada aux guerres impériales en dehors du territoire canadien; (b) résistance à toute tentative de recrutement que l'Angleterre ferait au Canada; (c) opposition à l'établissement d'une école navale au Canada avec le concours et pour le bénéfice de l'autorité impériale; (d) direction de notre milice et de nos écoles militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, au point de vue exclusif de la défense du territoire canadien. Refus absolu de tout congé demandé par un officier de milice en vue de prendre part à une guerre impériale; (e) commandement de la milice canadienne par un officier canadien nommé par le gouvernement canadien.

Les relations entre les provinces et le pouvoir central doivent reconnaître le « respect du principe de la dualité des langues et du droit des minorités à des écoles séparées ». De plus, le pouvoir central doit se montrer plus généreux dans ses subventions aux provinces et administrer, à ses frais, la justice criminelle.

La Ligue nationaliste canadienne, qui n'est pas un nouveau parti politique, veut aussi influencer l'orientation de l'administration de la province de Québec. Elle inscrit donc à son programme un certain nombre de réformes que les membres chercheront à faire adopter par la Législature :

[...] 4. Adoption par les provinces d'une politique de colonisation plus active et plus en harmonie avec leurs besoins respectifs. Attribution

exclusive aux ministères de la Colonisation de la vente des terres pour fins agricoles. [...] 6. Au système actuel d'aliénation permanente de nos forces hydrauliques ou ponvoirs d'eau, substitution d'un système de location aux enchères, par baux emphytéotiques. 7. Réforme immédiate de notre système d'exploitation forestière, en vue d'assurer la conservation de nos forêts. 8. Développement à l'école d'un enseignement patriotique. 9. Réglementation plus efficace des opérations des compagnies d'assurances, des associations de secours mutuel et des sociétés industrielles et financières en général et des opérations de Bourse. 10. Adoption de lois propres à développer au Canada la production littéraire et artistique. Adhésion de ce pays aux conventions internationales sur la propriété littéraire et les droits d'auteurs. 11. Application plus stricte des lois ouvrières actuelles, et adoption de nouvelles lois propres à garantir la sécurité du travail et la liberté d'association.

À la fin du mois d'août 1903, la Ligue décide de s'afficher publiquement et ainsi de révéler la plupart des noms de ses membres. Armand Lavergne, Omer Héroux et Olivar Asselin sont du nombre.

Lors d'une réunion populaire à Montréal le 23 août, rencontre à laquelle participe Bourassa, résolution est adoptée de demander au gouvernement canadien de ne pas imposer au peuple de nouveaux sacrifices pour la défense de l'Empire. Le texte réaffirme que «le devoir des colonies à ce sujet se limite à la défense de leurs territoires respectifs».

Parallèlement au nationalisme canadien que propagent Bourassa et la Ligue, un autre nationalisme vient s'y opposer. Jules-Paul Tardivel définit ce dernier dans les colonnes de son journal, *La Vérité*, édition du 2 avril 1904 :

Notre nationalisme à nous est le nationalisme canadien-français. Nous travaillons depuis vingt-trois ans au développement du sentiment national canadien-français; ce que nous voulons voir fleurir, c'est le patriotisme canadien-français; les nôtres, pour nous, sont les Canadiens français; la patrie, pour nous, nous ne disons pas que c'est précisément la province de Québec, mais le Canada français; la nation que nous voulons voir se fonder à l'heure marquée par la divine Providence, c'est la nation canadienne-française. Ces messieurs de la Ligue paraissent se placer à un autre point de vue. On dirait qu'ils veulent travailler au développement d'un sentiment canadien, indépendamment de toute question d'origine, de langue ou de religion.

Bourassa ne tarde pas à répondre à Tardivel. Dès le lendemain, soit le 3 avril, il écrit dans les colonnes du *Nationaliste*, l'organe de la Ligue fondé par Olivar Asselin le 6 mars précédent :

Notre nationalisme à nous est le nationalisme canadien fondé sur la dualité des races et sur les traditions particulières que cette dualité comporte.

Nous travaillons au développement du patriotisme canadien qui est à nos yeux la meilleure garantie de l'existence des deux races et du respect mutuel qu'elles se doivent. Les nôtres, pour nous comme pour M. Tardivel, sont les Canadiens français; mais les Anglo-Canadiens ne sont pas des étrangers, et nous regardons comme des alliés tous ceux d'entre eux qui nous respectent et qui veulent comme nous le maintien intégral de l'autonomie canadienne. La patrie, pour nous, c'est le Canada tout entier, c'est-à-dire une fédération de races distinctes et de provinces autonomes. La nation que nous voulons voir se développer, c'est la nation canadienne, composée des Canadiens français et des Canadiens anglais, c'est-à-dire de deux éléments séparés par la langue et la religion, et par des dispositions légales nécessaires à la conservation de leurs traditions respectives, mais unies dans un sentiment de confraternité, dans un commun attachement à la patrie commune.

Bourassa réclame pour les francophones le droit et même le devoir de sortir de leur isolement et d'abandonner leur esprit de clocher. Son nationalisme canadien et le nationalisme canadien-français vont pourtant s'opposer de plus en plus fréquemment, d'autant plus que la jeunesse est appelée à participer au mouvement.

#### *Une grande mission*

Au cours de l'été de 1903, dans les journaux, les articles avaient succédé aux articles au sujet d'un drapeau à découvrir ou à inventer pour les Canadiens français. Certains avaient préconisé l'usage du tricolore français auquel on aurait ajouté, comme signe distinctif, un castor ou une feuille d'érable.

D'autres ressortirent le « fameux » drapeau de Carillon et certains, le drapeau du Sacré-Cœur. Enfin, une sorte d'entente intervint sur un compromis: le Carillon-Sacré-Cœur! Il devenait maintenant important de réunir la jeunesse sous cette bannière. Le 13 mars 1904, à Montréal, on fonde donc l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, plus connue par le sigle ACJC. Les membres se recruteront surtout chez les étudiants des séminaires et des collèges classiques. Ceux du collège Sainte-Marie, à Montréal, sont parmi les premiers à y adhérer. Le 8 juin, une vingtaine de jeunes du séminaire diocésain de Sherbrooke se réunissent pour mettre sur pied une cellule de l'ACJC.

Les 300 premiers membres se réunissent en congrès à Montréal, du 25 au 27 juin 1904. Ils adoptent une série de 18 vœux qui constituent un genre de déclaration de principes de l'organisme:

1. Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne a une mission spéciale à remplir sur ce continent et qu'elle doit pour cette fin garder son caractère distinc-

tif de celui des autres races. 2. Ils croient que la race canadienne-française possède les aptitudes pour accomplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation et que c'est aux Canadiens français d'exploiter ce pays qui est le leur. 3. Ils croient que c'est dans le sol du pays que le patriotisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur toute autre région. 4. Ils estiment que c'est le devoir de tous les Canadiens de favoriser ce qui peut accroître légitimement l'autonomie du Canada et de lutter avec énergie contre tout ce qui pourrait amener son absorption par une autre nation, quelle qu'elle soit. 5. Ils croient qu'il est du devoir des jeunes Canadiens français de ne point tellement s'attacher à un parti politique qu'ils soient portés à lui sacrifier l'intérêt de la religion et de la patrie. 6. Convaincus que c'est sur le terrain social plutôt que sur le terrain politique qu'il y a espoir d'aider au groupement des forces nationales; convaincus que la vie politique ne doit être que l'efflorescence de la vie sociale, les membres de l'Association affirment leur intention de concentrer tous leurs efforts à se préparer à une action sociale mise au service des intérêts de leur patrie. 7. Ils tiennent pour certain que la pratique intégrale du catholicisme, c'est-à-dire un catholicisme vécu par l'individu et par la société, est le remède à tous les maux et la source de tous les progrès de la société. 8. Ils croient que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attaché à sa fidélité à la foi catholique qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques. 9. Ils professent en conséquence la soumission la plus absolue à l'autorité de l'Église et l'attachement le plus inviolable aux directions du Saint-Siège. Ils se placent sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les évêques à qui ils reconnaissent la haute direction de leurs efforts et dont ils sollicitent le bienveillant patronage.

Les membres s'engagent à pratiquer de leur mieux leurs devoirs religieux, à étudier les questions religieuses et sociales et à mettre sur pied des cercles d'études.

Le dernier vœu « recommande aux groupes d'établir entre leurs membres les liens d'une franche amitié et d'une chrétienne camaraderie et demande qu'au milieu des travaux des cercles une part soit faite à la gaieté ».

Pour l'historien américain Mason Wade, « l'ACJC fut le berceau du nationalisme canadien-français du vingtième siècle et le mélange de religion et de patriotisme qu'elle engendra fut porté dans tous les milieux de la vie canadienne-française par l'enseignement passionné que recevait la jeune élite qui passait par ses rangs ». Au cours des décennies qui suivirent sa fondation, l'ACJC regroupa des milliers de jeunes francophones et chaque cellule se fit un devoir d'obéir aux directives des aumôniers.

*Et pendant ce temps...*

Les deux niveaux de gouvernement continuent malgré tout à travailler à l'amélioration de la législation. À Ottawa, au cours de la session de 1902, le projet de loi qui soulève le plus de commentaires est « à l'effet d'établir un conseil médical au Canada ». Malgré l'opposition d'un certain nombre de députés, dont seize de la province de Québec, le projet devient loi et est connu sous le titre de loi Roddick, d'après le nom de Thomas George Roddick, doyen de la Faculté de médecine de l'Université McGill. La loi

pourvoit à la constitution d'un conseil fédéral composé : 1<sup>er</sup> d'un membre nommé, dans chaque province, par le gouverneur en conseil ; 2<sup>e</sup> de membres élus par les différentes provinces et choisis parmi les praticiens dûment enregistrés, dans les proportions suivantes : un pour le premier cent ou toute fraction de ce nombre, un pour le second cent ou une fraction de ce nombre dépassant la moitié, un pour chaque six cents après les deux premiers cents ; 3<sup>e</sup> d'un membre de chaque université ou école canadienne de médecine ayant le pouvoir de conférer des grades ; 4<sup>e</sup> de trois membres élus par chaque école particulière de pratique médicale sous l'autorité des lois provinciales. Ce conseil fédéral tiendra un registre dans lequel seront inscrits : 1<sup>er</sup> de droit, toute personne munie, avant la sanction de la nouvelle loi, d'un certificat d'inscription et ayant déjà exercé la profession médicale ; mais ce droit ne peut être invoqué ni l'inscription avoir lieu que six ans après la date de la patente provinciale ; 2<sup>e</sup> pour l'avenir, tous ceux qui subiront les examens d'aptitude que prescrira le conseil ; 3<sup>e</sup> les médecins étrangers, suivant les conditions établies. Tous les médecins inscrits dans ce registre auront le droit d'exercer leur profession en dehors de leur propre province, dans tout le Dominion et probablement dans tout le Royaume-Uni.

Pour être appliquée, la loi Roddick devait être ratifiée par chacune des législatures provinciales. Dans la province de Québec, la plupart des francophones reliés à la profession médicale se prononcent contre la mesure. On ne veut pas d'une université d'État, car inévitablement, le gouvernement fédéral sera amené à réglementer le contenu des programmes des facultés pour assurer une qualité minimale et une certaine uniformité. Or on rappelle que l'éducation est du ressort exclusif des provinces et ce, en vertu de la Constitution. Un collaborateur de la revue *La Nouvelle-France* souligne que si la loi est approuvée « il y aura au plus quatre à cinq délégués de nationalité française dans une assemblée de 39 à 41 membres. Les commentaires nous paraissent superflus. L'influence française s'y trouve noyée, elle ne compte plus. » Raison de plus, affirme-t-on, pour s'y opposer ! Et l'opposition est telle que la mesure ne sera pas appliquée immédiatement !

À la suite de l'adoption de modifications pour satisfaire la province de Québec, la loi entre en vigueur en 1911.

Par ailleurs, Ottawa songe à doter le territoire d'un deuxième réseau ferroviaire transcontinental, afin de mieux desservir le nord des Prairies où des milliers d'immigrants se sont établis et produisent du blé en quantité. Un des projets soumis renferme un point intéressant pour la province de Québec : la nouvelle voie traverserait l'arrière-pays, ouvrant ainsi d'autres régions à la colonisation. Des subsides sont votés, mais l'affaire traînera en longueur.

De son côté, la Législature de la province de Québec adopte un projet de loi présenté par le député libéral Georges-Albini Lacombe, représentant la circonscription électorale de Sainte-Marie, à Montréal. La mesure proposée vise à « empêcher la saisie des gages et salaires jusqu'à concurrence de dix dollars par semaine, sauf pour le loyer ». La loi Lacombe entrera en vigueur le 29 avril 1903.

### *Coup sur coup*

Les quatre années réglementaires étant écoulées, le Parlement canadien est dissous et des élections générales sont fixées au 3 novembre 1904. Wilfrid Laurier met l'accent sur le magnifique avenir réservé au Canada. « Notre pays compte une population de six millions d'habitants, déclare-t-il le 5 octobre. Dans dix ans, il en renfermera dix millions et, avant la fin du siècle, plus de quatre-vingts millions. » Le chef de l'opposition conservatrice, Robert Laird Borden, insiste sur la construction du transcontinental par la Canadian Northern Company.

Le 3 novembre, le parti libéral du Canada est reporté au pouvoir avec une majorité accrue. En Nouvelle-Écosse, les 18 députés sont tous des libéraux, ainsi que les 7 de la Colombie-Britannique. À l'Île-du-Prince-Édouard, les libéraux obtiennent 1 siège et les conservateurs, 3 ; au Nouveau-Brunswick, la majorité libérale n'est que d'un siège ; l'Ontario donne une majorité de 10 sièges aux conservateurs ; dans la province voisine, celle du Manitoba, sur 10 sièges, 7 vont aux libéraux ; dans les Territoires du Nord-Ouest, les résultats sont les mêmes. Quant à la province de Québec, Laurier perd 3 députés par rapport aux résultats de 1900 : sa députation se composera de 54 députés et celle des conservateurs, de 11.

Le lendemain même des élections fédérales, la Législature de la province de Québec est dissoute et le scrutin est fixé au 25 novembre 1904. Le premier ministre Parent a pris presque tout le monde par surprise. La campagne électorale sera encore plus courte que la précédente. Flynn, le chef de l'opposition conservatrice, fulmine. Le 7 novembre, il signe un manifeste dénonçant la conduite de Parent.

Le gouvernement Parent veut supprimer la discussion, empêcher le peuple de se ressaisir, de voir clair dans la situation provinciale et de faire la distinction nécessaire entre la politique de Québec et celle d'Ottawa. C'est-à-dire qu'il veut identifier sa cause avec celle de sir Wilfrid Laurier et pousser, sous de faux prétextes, les électeurs aux polls, d'où ils viennent à peine de sortir, afin de leur faire donner, en profitant de l'impression encore toute vivace du vote d'hier en faveur de sir Wilfrid, un vote favorable à M. Parent. [...] L'opposition ne saurait se prêter à ce jeu du gouvernement Parent. Elle ne saurait se rendre complice et accepter d'être victime de cet attentat en participant à la lutte. [...] Que le cabinet provincial gouverne comme il l'entendra. Le parti conservateur continuera à le surveiller de l'extérieur avec toute la vigilance possible, et saura en temps et lieu le mettre en accusation devant l'électorat, si sa politique future s'inspire malheureusement des errements de sa politique passée. Le parti conservateur de Québec s'abstient dans le moment actuel; mais il n'abdique pas. Il va attendre, l'arme au bras, le moment favorable pour recommencer la bataille dans l'intérêt de la province et de ses institutions. Que nos amis restent fermes dans leurs convictions et fidèles au vieux drapeau! Que tous les bons citoyens à quelque parti qu'ils appartiennent, appuient nos protestations!

Le jour de la mise en nomination des candidats, soit le 18 novembre, c'est-à-dire une semaine avant la date du scrutin, 34 libéraux sont élus par acclamation (comparativement à 35 en 1900), faute d'opposition. Le jour de la votation, Parent remporte la victoire avec 68 sièges et les conservateurs, 6. Aucun candidat ouvrier ne réussit à se faire élire. « Nos amis les ouvriers ont été battus, lit-on dans *La Presse* du 26; nous le regrettons d'autant plus que la lutte qui vient de se terminer a démontré une fois de plus que l'entrée du Parlement restera fermée aux représentants des travailleurs tant que la loi leur assurant le libre exercice de leurs droits de citoyen ne sera pas rigoureusement appliquée. »

Cette victoire des libéraux n'est qu'apparente. Plusieurs députés ministériels sont en froid avec leur chef. Parent n'est pas au bout de ses peines. Des membres de son propre parti veulent son départ. On porte contre lui diverses accusations. Le 3 février 1905, trois membres du cabinet, Adélard Turgeon, Lomer Gouin et William Alexander Weir remettent leur démission. Des députés libéraux se réunissent à leur tour pour signer un *round robin*\* par lequel ils s'engagent à voter contre le premier ministre à

\* Document où les signatures sont à la suite les unes des autres pour former un cercle afin que l'on ne sache pas l'ordre des signatures.

l'ouverture de la session qui tarde à être convoquée. Enfin, la première session de la onzième Législature s'ouvre le 2 mars 1905. Presque immédiatement, un comité d'enquête est formé pour juger des accusations portées contre Parent: « Que la province de Québec perd chaque année environ un million de dollars de droits de coupe, et que chaque année des centaines de mille piastres prennent une fausse voie à ma connaissance; 2<sup>e</sup> Que j'ai laissé faire de faux rapports à mes fonctionnaires dans l'intérêt des marchands de bois; 3<sup>e</sup> Que je suis entré pauvre dans la vie politique et que je me suis enrichi, ainsi que mes proches et ce que l'on appelle mon entourage, à même le domaine public. »

Le comité d'enquête, dans son rapport déposé le 14 mars, blanchit complètement le premier ministre qui, tout heureux, donne sa démission la semaine suivante. Laurier le récupère aussitôt en le nommant à la présidence d'une commission chargée de faire construire le chemin de fer transcontinental qui devait relier Winnipeg à Moncton. Le plan comporte la réalisation d'un projet auquel Parent s'intéresse depuis longtemps et auquel il attachera son nom: la construction d'un pont enjambant le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Québec. Parallèlement, Parent s'occupe de ses nombreuses affaires parmi elles le journal *Le Soleil* dont il est longtemps l'actionnaire principal. Le 23 mars 1905, Lomer Gouin, figure bien connue, gendre de l'ancien premier ministre Honoré Mercier, homme de compromis, succède à J. N. Parent, il devient alors le quinzième premier ministre de la province de Québec. Il conservera le pouvoir pendant quinze ans.

#### *Une menace étrangère*

La scène politique n'est pas la seule à connaître des périodes troublées. Le développement de l'économie québécoise se traduit par une accélération de l'urbanisation et un accroissement marqué de la classe ouvrière. Déjà, en 1901, on dénombre 129 000 travailleurs dans le secteur secondaire seulement, concentrés surtout dans Montréal et Québec. Tout naturellement, le monde ouvrier cherche par la syndicalisation à s'organiser, à se donner une voix dans les débats publics et des moyens pour obtenir des conditions de travail décentes. Les ouvriers veulent se tailler une place dans la société et leurs revendications mettent en cause la paix sociale.

Déjà, en 1900, une grève sanglante à Valleyfield avait mis face à face les forces de l'ordre et des ouvriers. L'année suivante, l'archevêque de Québec Louis-Nazaire Bégin intervient comme médiateur dans un conflit dans le secteur de la chaussure. Et, en 1903, la ville de Montréal connaît deux grèves importantes, une première paralysant le transport en commun et la seconde le port de Montréal.

Un syndicat ouvrier américain, l'American Federation of Labor (AFL), recrute des membres chez les menuisiers, les corroyeurs et les tanneurs de Montréal. L'obstacle majeur au développement de l'AFL dans la province de Québec est la question linguistique. Samuel Gompers, le grand patron de la centrale syndicale, répond à son assistant George Warren, le 15 mai 1902, au sujet de l'emploi de la langue française: « Je ne trouve déjà pas le temps de lire la moitié de ce que je voudrais lire en anglais. » À ce propos, le professeur Robert Babcock fait remarquer: « Un message syndical livré en langue étrangère avait bien peu de chances de gagner des adeptes chez les Québécois naturellement sensibles à la question linguistique. Par conséquent, à l'exception de Montréal où l'on dénombrait à la fin de 1902 entre 64 et 66 sections affiliées à l'AFL, le syndicalisme international ne réussissait pas à percer au Québec. Les ouvriers qualifiés se tournaient de plus en plus vers les syndicats indépendants. »

La syndicalisation du monde ouvrier met en danger la mainmise des élites sur les mouvements sociaux et menace l'ordre social. En réaction, l'Église catholique s'empresse de mettre sur pied des syndicats confessionnels avec un aumônier pour les conseiller. Le 23 avril 1903, Paul Bruchési, évêque de Montréal, publie une lettre pastorale sur la question ouvrière. La métropole connaît quelques conflits ouvriers.

Les grèves qui ont marqué ces derniers temps ramènent impérieusement l'attention sur la question ouvrière et sur ses inquiétants problèmes. Au sein de notre ville, de nouveaux conflits semblent se préparer. Patrons et ouvriers s'observent avec défiance; d'un jour à l'autre, il peut se produire des événements très graves, des actes de violence déplorables. [...] Quelle terrible responsabilité encourent ces meneurs et ces écrivains qui profitent des moindres conflits entre le capital et le travail, pour pousser les ouvriers à la haine des patrons, à la discorde et à l'insurrection. Ceux-là sont les plus dangereux ennemis du peuple dont ils prétendent servir les intérêts. Que notre population ouvrière ne prête pas l'oreille à leurs suggestions. Elle n'y gagnera rien absolument. Trompée par ces faux amis, conduite aux pires excès, elle perdra au contraire la sympathie publique qui lui est si nécessaire et qui ne lui a jamais été refusée en notre pays.

L'évêque, s'appuyant sur les principes émis par le pape Léon XIII, rappelle les devoirs des patrons et des ouvriers. Tout en reconnaissant aux ouvriers le droit de se former en association, il émet certaines réserves au sujet des syndicats internationaux:

Ce n'est pas sans inquiétude surtout que nous voyons les associations ouvrières de notre ville s'affilier à des sociétés étrangères. Les chefs et les membres de ces unions internationales, en grande majorité, n'ont rien de

commun avec nos dispositions de tempérament, avec nos mœurs et nos croyances. À concéder même que ces sociétés ne soient pas imbues de principes antichrétiens, et qu'elles n'en retiennent nulle attache avec les organisations occultes si sévèrement condamnées par le Souverain Pontife, il y aurait encore péril en la demeure. Par un système habile, elles exportent à l'étranger des sommes énormes versées par la population ouvrière. Cet argent, placé dans la caisse de nos associations nationales et catholiques ne serait-il pas plus profitable au progrès du pays, et ne pourrait-on pas l'y retrouver plus sûrement, advenant les heures de chômage et la cessation du travail?

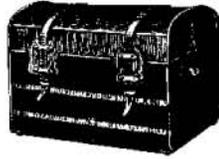
En cas de conflit, les meilleurs intermédiaires, selon Bruchési, ne seraient-ils pas les membres du clergé? « Si les réclamations ne peuvent être réglées à l'amiable entre les intéressés, pourquoi ne pas recourir à des citoyens au-dessus de tout soupçon? Ils ne sont pas rares. Vos pasteurs, votre archevêque, nos très chers frères, seront toujours disposés à vous entendre, à se constituer vos intermédiaires. Recourez d'abord à ces moyens de conciliation. Soumettez vos revendications à l'arbitrage. Vous éviterez de la sorte une foule d'ennuis et de vexations inutiles. »

Aux yeux de l'Église, la grève apparaît comme un moyen extrême auquel on doit rarement recourir :

N'ayez surtout jamais recours aux grèves, sans y être rigoureusement forcés, et sans avoir épuisé tous les moyens de les éviter. Les grèves les plus pacifiques sont une source de malaise général, et de douloureuses privations pour les classes pauvres. L'arrêt de travail en bloc, par corps de métier, a pour résultat presque inévitable d'appeler dans les villes une nouvelle immigration d'ouvriers, qui viennent augmenter le nombre des travailleurs et occasionner une offre de labeur au rabais. Une autre conséquence de la grève, c'est la dépression du commerce et de l'industrie; c'est l'exode en contrées étrangères ou l'enfouissement dans les banques des capitaux et des épargnes qui, sans cela, circuleraient parmi le public et activeraient le mouvement des affaires pour le plus grand bien de tous. Mais notre charge pastorale, nos très chers frères, nous fait une obligation de réprouver avec énergie les grèves tumultueuses et violentes. [...] Afin de remédier à ces maux et de les prévenir, encore une fois, nous conseillons aux ouvriers de subir leur condition patiemment, les yeux tournés vers le ciel, leur future patrie, et vers le Sauveur, leur frère et modèle.

Samuel Gompers arrive à Montréal une semaine exactement après la publication de la lettre pastorale de Bruchési. On évalue à 25 000 le nombre de personnes qui se portent à sa rencontre, malgré les mises en garde de l'évêque. Le passage du président de l'AFL coïncide, dans plusieurs régions, avec des débrayages. Le salut de la masse ouvrière n'est pas pour tout de suite!

# LES REVENDICATIONS



L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI pour la création des nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, au cours des premiers mois de l'année 1905, est marquée par des débats violents sur la question des écoles. Il s'agit de décider si le principe des écoles confessionnelles ou séparées sera reconnu par la nouvelle législation. La grande majorité des députés anglophones du Canada réclament un système d'écoles publiques neutres de langue anglaise, alors que bon nombre de députés francophones voudraient que les Canadiens français aient droit à une école de leur choix. Le débat soulève encore une fois la question des relations entre les deux principaux groupes ethniques qui forment la population canadienne. Le député Henri Bourassa intervient en demandant de respecter l'esprit des Pères de la Confédération :

Chercher l'union des deux races, au Canada, en dehors du respect mutuel qu'elles doivent à leurs droits respectifs, c'est édifier la nation sur une base fragile, c'est lui donner comme pierre angulaire un élément de ruine et de destruction. Vouloir obtenir l'estime, la confiance et le bon vouloir de nos concitoyens anglais en leur sacrifiant les droits incontestables que nous avons, en consentant nous-mêmes à la rupture du pacte national qui nous garantit ces droits et en acceptant les spoliations, les empiétements et les insultes de la même manière que nous accueillons les bons procédés, c'est nous vouer d'avance au mépris et à l'asservissement. L'Anglais est fier et fort; il méprise la bassesse et la lâcheté, mais il s'incline avec respect devant ceux qui revendiquent, sans injure et sans provocation, leurs droits, leur honneur et leurs biens. C'est dans cet esprit que les Pères de la Confédération ont conçu la charte de nos libertés et de notre autonomie; elle ne subsistera qu'aussi longtemps que nos hommes publics et le peuple canadien tout entier en conserveront l'essence et la base fondamentale.

Le *Globe* de Toronto est formel dans sa prise de position et il donne le mot d'ordre suivant aux députés anglophones: «Votez contre la tentative d'imposer un système d'éducation qui n'est qu'un vestige des siècles d'ignorance et qui cherche à perpétuer des superstitions aveugles, des extorsions cruelles et des dogmes dégradants, qui détrônent la conscience, violent la raison et obscurcissent l'intelligence.»

À la fin du débat, les députés de la Chambre des Communes votent en faveur d'un système scolaire pour les nouvelles provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan à peu près identique à celui établi au Manitoba, à la suite de l'accord Laurier-Greenway: les catholiques auront droit à une demi-heure d'enseignement de la religion chaque jour, si une demande à cet effet est formulée par les commissaires d'école.

Dans la province de Québec, l'attitude du Parlement du Canada sur les questions scolaires provoque un regain de vie pour le «patriotisme canadien-français», au détriment du patriotisme purement canadien. «Un nationalisme de plus en plus provincial dans son orientation, note l'historien Mason Wade, gagna beaucoup de terrain dans le Québec après 1905 et ses origines sont claires.»

#### *Un entêté*

Les nationalistes canadiens-français vont orienter leurs revendications sur deux points précis: une reconnaissance du bilinguisme et un meilleur contrôle de l'immigration. Ils seront fortement appuyés dans leurs luttes par les membres de l'ACJC, qui compte, en juin 1906, 825 membres répartis en 25 cercles. La plupart des collèges classiques et des écoles commerciales importantes possèdent leur cercle à l'intérieur duquel les membres s'appellent «camarades». Parmi ces étudiants, on remarque les futurs dirigeants politiques et religieux de la province de Québec, à commencer par Maurice Duplessis. L'association possède un bulletin mensuel, *Le Semeur*, qui publie des articles de fond ainsi qu'un rapport des activités de chacun des cercles. L'influence qu'exercera le mouvement sur l'évolution du Québec n'est pas à dédaigner, bien au contraire.

Le président Antonio Perrault, lors du congrès de 1906, définit clairement les objectifs visés:

L'ACJ, on ne pourrait trop le redire, l'ACJ n'est pas une association comme une autre; elle ne ressemble ni à une compagnie d'assurances, ni à une société commerciale. C'est une entreprise nouvelle dans l'histoire de la race canadienne-française; une entreprise qui, intelligemment conduite et généreusement maintenue, créera ici une mentalité, contribuera à former des hommes capables de constituer une classe dirigeante, soucieux de

commencer chez nous l'éducation démocratique, d'éclairer les couches inférieures de la société, de rendre, en ce pays, le progrès plus réel et plus général par l'application des données du catholicisme à toutes les manifestations de la vie de notre peuple. [...] Défions-nous du recrutement de masse; croyons préférable l'enrôlement par unités, au moyen de cette emprise qu'une âme obtient sur une autre âme, au moyen de l'influence que chaque membre peut exercer sur un ami. En agissant ainsi, nous garantissons la qualité des membres de l'ACJ et, du même coup, nous pratiquons cet apostolat social dont nous voulons remplir notre vie.

La base de l'activité des membres de l'ACJC est le cercle d'études où l'on aborde des sujets historiques, sociaux, religieux ou politiques. La question des droits de la langue française au Canada et celle de la qualité de l'immigration retiennent particulièrement l'attention des jeunes au cours des années suivantes.

Pour le député Armand Lavergne, que les méchantes langues affirment être le fils naturel de Wilfrid Laurier, le gouvernement fédéral doit adopter des mesures législatives pour forcer les compagnies publiques à reconnaître le bilinguisme. Le 25 février 1907, il présente à la Chambre des Communes une résolution en ce sens: «Qu'il est de l'intérêt et du bonheur de la Confédération, et dans l'esprit du pacte fédéral de 1867, que la langue française, officielle en vertu de la Constitution, soit mise dans les affaires publiques, notamment la frappe des monnaies et l'administration des Postes, sur un pied d'égalité avec la langue anglaise.» Un court débat s'engage entre les députés, mais l'étude de la résolution est, pour des raisons techniques et tactiques, reportée à la session suivante.

L'ACJC décide de faire siennes les revendications de Lavergne. Jean-Baptiste Prince, dans *Le Semeur* d'avril 1907, signe un article intitulé «Parlons français» dans lequel il souligne le triste sort fait à sa langue:

Pourquoi nous, qui avons le pacte, ne jouissons-nous pas universellement de l'usage? Pourquoi les Canadiens français qui ont si royalement donné aux compagnies de chemins de fer et qui contribuent encore si largement à tous les services publics, y sont-ils si mesquinement traités? Pourquoi y trouvent-ils leur langue presque systématiquement ignorée, au point de ne la voir pas encore figurer dans les gares, sur les billets, dans les horaires et les indicateurs? Pourquoi doivent-ils, dans une province en très grande majorité française, se buter chaque jour à des employés civils qui ne savent les comprendre? Pourquoi, à Montréal, l'Almanach des adresses de la cité et celui des abonnés du téléphone ne contiennent-ils aucun avis ou renseignement rédigés en français? [...] Que de fois j'ai fait du mauvais sang, en entendant de braves Canadiens français baragouiner de l'anglais, quand ils s'adressent au bureau central du téléphone, ou bien encore à un

commis ou à un garçon d'hôtel, à un percepteur de tramways ou de chemins de fer. On prétexte que l'on veut être compris. Fort bien, il faut que vous le soyez; mais de votre langue. Vous y avez droit, et pour que votre droit ne reste pas lettre morte, vous devez en réclamer l'exercice chaque jour, en toute occurrence. De cette sorte, vous ouvrirez plus grande, à vos compatriotes, la porte des services publics et des maisons de commerce. Pourquoi les y emploierait-on de préférence à la gent exclusivement saxonnisante, quand nous sommes assez sottement bénévoles que de toujours parler l'anglais?

L'abbé Lionel Groulx, qui étudie alors au Collège canadien à Rome, recommande, dans une lettre du 22 janvier 1907, un fort nationalisme: « Ne soyons pas Canadiens français ni catholiques comme tout le monde; soyons-le superlativement. Soyons-le, j'oserais dire, comme si nous étions les grandes artères tenant au cœur même de la patrie, et où s'élaborerait le sang nouveau avant de refluer dans les veines du reste de nos compatriotes. » Ce conseil, les membres de l'ACJC le suivront à la lettre.

La campagne de francisation porte fruit graduellement et sur les voitures de la poste, à côté de l'inscription « Royal Mail » on peut lire maintenant « Malle de Sa Majesté ». Des membres de l'ACJC se chargent de faire signer par la population des pétitions demandant à l'entreprise Bell de rendre bilingue son annuaire. À la suggestion de Jean-Baptiste Prince, la revendication est ainsi formulée: « 1<sup>er</sup> Vu que la population de Montréal se compose en majorité de Canadiens français; 2<sup>e</sup> Que bon nombre de citoyens ignorent ou ne parlent qu'imparfaitement l'anglais; 3<sup>e</sup> Que les deux langues doivent être, surtout en notre province, sur un pied d'égalité; en conséquence, les soussignés prient instamment la compagnie de téléphone Bell: 1<sup>er</sup> De vouloir bien, dans son Almanach, énoncer en français les renseignements qu'elle juge opportun de donner en anglais; 2<sup>e</sup> D'indiquer en français le titre, la profession ou le métier de tout Canadien français; 3<sup>e</sup> D'avoir à son bureau central des employés bilingues pour la commodité du public, etc. »

Prévoyant qu'au cours de la session de 1908 le député Lavergne reviendrait à la charge avec sa résolution sur la langue, les membres de l'ACJC font circuler une pétition d'appui qui recueillera plus de 450 000 signatures dans le Québec. La pétition est ensuite adressée aux « honorables ministres et députés de la Chambre des Communes »:

Considérant que, de droit, les langues française et anglaise sont sur un pied d'égalité, particulièrement dans la province de Québec; considérant que, de fait, dans les services d'utilité publique, les compagnies et leurs employés négligent l'usage du français, souvent au grand ennui et au détriment de la majorité des citoyens; considérant que les remontrances et les doléances souvent exprimées par les revues et les journaux sur ce

déplorable état de choses ont été inefficaces; considérant enfin que, pour y remédier, un appel à la courtoisie des compagnies ne suffit pas, mais il faut y joindre une loi qui les oblige; les soussignés demandent que: 1<sup>er</sup> Dans la province de Québec, les compagnies de chemin de fer, de tramway, de télégraphe, de téléphone et services publics soient tenus d'employer les langues française et anglaise dans toutes leurs communications avec le public, telles que l'annonce de l'arrivée et du départ des trains, les horaires, les billets de voyageurs, les connaissements, les bulletins de bagage, les médailles et autres insignes des employés, la désignation de la classe des voitures, les imprimés pour dépêches, les feuilles-formules de contrats, les livrets d'abonnement, les avis et règlements affichés dans les gares, voitures, bureaux, ateliers ou usines de ces compagnies ou services publics. 2<sup>e</sup> Le Parlement spécifie une sanction pour toute contravention à l'article précédent.

L'intervention massive auprès des membres de la Chambre des Communes ne produit aucun effet et nulle loi coercitive concernant l'emploi de la langue française dans les services publics n'est adoptée. Exclu du parti libéral par Wilfrid Laurier lui-même en janvier 1907, Lavergne se tourne vers le provincial. À partir de 1908, il siège à l'Assemblée législative de la province de Québec. Il présente un projet de loi dans le même style que le texte des résolutions soumises aux Communes les années précédentes. Les résultats ne sont pas meilleurs. Le conseil du Board of Trade de Montréal, lors de sa réunion du 10 mars 1909, s'était opposé au projet de loi Lavergne, déclarant que « c'est porter atteinte aux droits des particuliers et [...] cela imposerait des obligations onéreuses aux compagnies qu'il concerne ». Il vaut donc mieux s'en remettre à « la courtoisie des compagnies » pour que des modifications soient apportées!

Le réveil nationaliste touche aussi les femmes. Les Canadiennes anglaises ont déjà quelques associations au sein desquelles elles se regroupent, dont le Local Council of Women. En 1907 se tient au Monument national, à Montréal, un congrès des associations féministes canadiennes-françaises. Deux femmes décident alors de mettre sur pied un mouvement nationaliste regroupant des femmes catholiques de langue française. Ce sont Caroline Béique née Dessaulles et Marie Gérin-Lajoie, née Lacoste. Cette dernière a déjà publié en 1902 un *Traité de droit usuel*. Comme toute manifestation à saveur féministe suscite l'inquiétude des autorités religieuses, ces deux femmes vont exposer leur projet à l'archevêque Paul Bruchési. À la suite de la rencontre, Marie Gérin-Lajoie sent le besoin, dans une lettre à Bruchési, de préciser les buts poursuivis par la fédération: « Nous voulons unir les Canadiennes françaises par le lien de la charité dans une association nationale, afin qu'elles s'aident mutuellement dans la vie, et par la force que

donne l'union, elles fortifient, élèvent et développent l'action de la femme dans la famille et dans la société, travaillant ainsi à la prospérité de notre pays et à la gloire de Dieu, fin de toutes choses.» Bruchési est à demi-rassuré. Il formule la mise en garde suivante: « Ce n'est pas dans vos assemblées que l'on entendra parler de l'émancipation de la femme, de ses droits méconnus, de la part trop obscure qui lui est faite dans la vie.» Plus tard, Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec, rappellera le rôle que doit jouer la femme dans une société catholique: « Il appartient aux hommes de parler, [...] de discipliner, de combattre sur les champs de bataille; il appartient aux femmes de faire des sacrifices.»

La Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste voit le jour en 1907. Elle prend position sur toutes les questions qui concernent la situation des femmes. Elle réclame des modifications au Code civil pour les sortir de leur infériorité légale. Les questions d'hygiène et de mortalité infantile figurent aussi parmi les préoccupations de la Fédération. Comme il n'existe pas encore de cours classique pour les jeunes filles, Marie Gérin-Lajoie et la Fédération multiplient les pressions pour la création d'une telle institution. Au mois d'octobre 1908, à Montréal, l'École d'enseignement supérieur ouvre ses portes. Pour ne pas soulever de protestations chez les bien-pensants, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame avaient laissé tomber l'appellation « collège féminin »!

« *Faisons bloc!* »

En 1907, la question de l'immigration se pose de façon pressante. En Colombie-Britannique, la population blanche proteste violemment contre une présence trop abondante d'immigrants japonais. À la Chambre des Communes, les deux députés nationalistes québécois, Henri Bourassa et Armand Lavergne, à cette époque encore député à Ottawa, dénoncent la politique fédérale d'immigration, le premier affirmant que l'on veut noyer les Canadiens français sous un flot « d'étrangers »; le second remarquant que « les nouveaux venus représentaient maintenant 37 pour cent de la population et que, dix ans plus tard, ils pourraient en représenter la moitié ». Les deux réclament une plus grande immigration de francophones.

Depuis 1903, le gouvernement du Canada possède un agent d'immigration à Paris, le Français Paul Wiillard. À la suite de la campagne menée par Bourassa et Lavergne, le sénateur Raoul Dandurand, dans une lettre à Wiillard le 3 mai 1907, lui suggère un plan d'attaque pour inciter les Français à émigrer au Canada :

Je viens de vous dire que [Rodolphe] Lemieux et moi sommes décidés à aller au fond des choses et sans perdre un moment. Nous désirons savoir

combien il vous faut d'argent pour annoncer convenablement en faisant faire des articles éditoriaux dans les journaux de province, etc., c'est-à-dire ce qui s'est fait en Angleterre. Nous désirons aussi savoir si vous n'avez pas besoin de quelques sous-agents permanents pour les placer en province. Il y en a cinq en Angleterre et vous n'avez personne en province. En un mot, nous voulons faire en France — et tout de suite — aussi bien qu'en Belgique, ce qui s'est fait ou se fait en Angleterre.

Wiallard met sur pied une série de conférences sur le Canada. Selon les *Mémoires* de Dandurand, « plus de cinq cents instituteurs, au cours de l'année scolaire 1908-1909, lisaient cette conférence devant leurs élèves et leurs parents, ainsi que dans les casernes, sous la présidence des capitaines et des lieutenants. En 1909-1910, le nombre des instituteurs qui s'intéressèrent à notre pays était doublé; partout on distribuait des cartes murales du Canada. »

Le gouvernement français voit d'un mauvais œil la campagne publicitaire du Canada. En août 1909, le président du Conseil et ministre de l'Intérieur Georges Clemenceau adresse une lettre circulaire à tous les préfets de France, rappelant une circulaire émise le 26 février 1886 et mettant en garde les Français contre les conditions faites aux immigrants au Canada :

La situation qui vous était dépeinte par la circulaire précitée, écrit Clemenceau, est loin de s'être améliorée. Elle est aujourd'hui la suivante : les commis de magasin au Canada ne rencontrent que déboires et insuccès. Même lorsqu'ils parlent l'anglais, on ne les engage que dans des circonstances exceptionnelles. Les employés de bureau ont le même sort. Quant aux *filis de famille* qui n'ont pas l'habitude du travail et qui sont dépourvus de connaissances pratiques, les seules professions à leur portée sont les métiers manuels les plus simples auxquels la plupart de ces jeunes gens n'ont pas le courage de recourir. Par contre, quelques ouvriers — en dehors des terrassiers et des manœuvres des voies ferrées, pour lesquels le Canada n'offre aucun débouché à l'heure présente — ont réussi à trouver du travail, plus spécialement à Montréal, ville industrielle, où la connaissance de la langue française suffit pour contracter un engagement. Dans les autres centres, l'ignorance de la langue anglaise est pour nos ouvriers une cause de difficultés. Au surplus, les conditions de travail et l'outillage industriel étant au Canada tout autres que dans notre pays, l'ouvrier même habile est souvent forcé d'y faire un nouvel apprentissage. D'ailleurs s'il arrive exceptionnellement à se placer, il ne tarde pas à constater que, si les salaires sont plus élevés au Canada, la vie matérielle y est plus coûteuse, et surtout, étant donné la rigueur du climat, plus difficile et plus rude que dans la mère patrie. C'est principalement pour les agriculteurs que le climat du Canada, extrêmement rigoureux parfois en hiver, est un

ennemi redoutable. [...] En présence de cette situation, il me paraît urgent de prendre des mesures pour enrayer les progrès d'une propagande active qui est faite en ce moment en France pour y recruter les émigrants à destination du Canada et qui pourrait avoir pour résultat de créer un courant d'expatriation irréfléchie parmi nos nationaux. Je vous prie de vouloir bien, en conséquence, publier les renseignements qui précèdent dans le Recueil des actes administratifs de votre préfecture et inviter, en même temps, les divers fonctionnaires placés sous votre autorité à s'employer, par voie de conseils, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, à détourner nos compatriotes de leurs projets inconsidérés d'établissement au Canada.

Voilà de quoi freiner un mouvement naissant et paralyser le travail d'un agent d'immigration !

Au cours de la décennie 1901-1910, sur 1 631 892 immigrants qui arrivent au Canada, seulement 15 835 viennent de France. Lors de la décennie suivante, celle de 1911 à 1920, le Canada ne reçoit que 12 197 Français sur un total de 1 712 256 immigrants. La situation ne s'améliorera pas entre 1921 et 1930, puisque le nombre tombe à 5055 et que celui de l'immigration totale est de 1 230 202 immigrants. Pour la même période, l'immigration belge se développera lentement, passant de 8124 immigrants de 1901 à 1910 à 11 378 pour la décennie 1921-1930.

Dans la province de Québec, certains commencent à trouver que les « étrangers » deviennent de plus en plus envahissants, en particulier les Juifs. Déjà, au mois de juillet 1897, la présence juive à Montréal avait attiré l'attention publique. Au Temple Emmanu-El s'était tenu le Congrès annuel des rabbins américains. Une centaine de rabbins assistèrent à la rencontre. Lors d'une soirée culturelle à laquelle participèrent des représentants des diverses dénominations religieuses et du monde politique, le lieutenant-gouverneur et ancien premier ministre de la province de Québec, Adolphe Chapleau, insista sur la tolérance et la liberté de conscience. Il souligna « la condition heureuse du pays où les citoyens s'unissent sans distinction de races ou de foi, pour mener à bonne fin l'œuvre commune ».

Moins d'une dizaine d'années plus tard, alors que le gouvernement du Canada se montre plus accueillant face aux immigrants, de plus en plus de Juifs choisissent le Québec comme terre d'accueil.

C'est au cours des années 1905 et 1906, écrit Israël Medresh dans son ouvrage *Le Montréal juif d'autrefois*, que commença la grande vague migratoire juive vers le Canada. Chaque paquebot qui arrivait en provenance de l'Europe amenait un grand nombre de Juifs, jeunes et vieux. Les plus jeunes venaient rejoindre leurs parents et les plus vieux leurs enfants. Des femmes venaient retrouver leur mari, des fiancées leur promis. Les

immigrants étaient originaires de tous les pays, mais surtout de Russie. Cette immigration russe était importante, autant à cause de la guerre contre le Japon (1904-1905), qu'à cause d'une recrudescence de l'antisémitisme qui s'exprimait sous la forme de pogroms contre les Juifs dans un certain nombre de villes de Russie blanche, d'Ukraine et de Bessarabie.

En 1907, les Juifs sont assez nombreux dans la région de Montréal pour justifier la publication d'un journal en yiddish, le *Keneder Odler*.

Pour plusieurs nationalistes, Juifs et Franc-Maçonnerie constituent une menace qu'il faut dénoncer. L'ACJC, dans ses cercles d'études, se penche longuement sur ces sujets. Le « péril juif » devient le sujet à la mode. Ainsi, le 23 février 1908, le curé Feuiltault, de Sainte-Marie de Beauce, prononce devant les membres du cercle Morin de l'ACJC une conférence sur Jules-Paul Tardivel. Le prêtre affirme, en substance, selon *Le Semeur* d'avril 1908 : « Il est regrettable [...] qu'on ait clamé contre Tardivel. On voit aujourd'hui combien il avait raison de tonner contre les francs-maçons et contre les empiétements des Juifs. Il a été plus clairvoyant que ses contradicteurs. »

En janvier 1908, le mot d'ordre est lancé : « Faisons bloc ! » Le mouvement d'achat chez nous refait surface. Déjà en 1893, le père oblat Zacharie Lacasse avait recommandé de cesser d'acheter chez les marchands juifs.

Antonin Labrecque, dans *Le Semeur* de janvier 1908, reprend la campagne de Lacasse.

On entend dire un peu partout que les protestants sont plus habiles en affaires que les catholiques. On assure que, dans la province de Québec, les protestants et les Juifs réalisent des bénéfices commerciaux bien supérieurs à ceux des Canadiens français. Peut-être ! mais si tel est le cas, vous êtes-vous jamais demandé pourquoi il en est ainsi ? La province de Québec et la ville de Montréal, en particulier, ont une population en forte majorité catholique et canadienne-française. Les capitaux fournis par cette population alimentent le commerce. Dans quelles bourses vont ces capitaux et qui les place où ils se trouvent ? Si les maisons protestantes sont plus prospères que les maisons catholiques, si les Anglais et les Juifs réalisent de plus gros bénéfices que les Canadiens français, à qui faut-il en attribuer la responsabilité ? Si faute il y a — faute de tactique au moins — à qui la faute ? [...] Il ne s'agit pas, au nom d'un sentimentalisme mal entendu, chauvin, de prêcher la guerre de race ou de religion. Loin de nous aussi la pensée de vouloir boycotter nos frères séparés, les protestants. Il s'agit seulement de se montrer pratique en affaire comme dans tout le reste, de ne pas être l'artisan aveugle de l'infériorité ou de la déchéance de sa propre race. Quand de part et d'autre les avantages sont égaux, pourquoi ne pas donner la préférence à un marchand catholique ? Et quand on est marchand soi-même et que l'on tient à la clientèle de ses compatriotes, il faut

non seulement offrir en vente, à des prix raisonnables, des articles de bonne qualité, mais encore avoir à cœur de s'approvisionner chez les fournisseurs catholiques. En suivant cette ligne de conduite, nous garderons pour nous des capitaux qui soutiendront nos œuvres, accroîtront nos influences et notre prestige comme entité nationale et religieuse. Formons bloc!

En novembre 1908, le curé de la paroisse de Saint-Louis-de-France, à Montréal, « a jeté le cri d'alarme du haut de la chaire. Il a reproché à ses paroissiens de vendre leurs propriétés à des étrangers dont le but est de morceler pour mieux s'emparer. Si l'on continue ce régime, dans dix ans les étrangers se seront emparés de l'administration publique. » Le bon curé n'est pas d'accord pour que les Juifs qui « se sont emparés du square Saint-Louis » continuent à s'emparer « des propriétés avoisinantes ». Selon certains, le nombre des Juifs, dans la ville de Montréal, serait passé de 7000 en 1901 à 35 000 en 1908.

Dans la seule année 1914, quelque 20 000 Juifs arrivent au Canada. Bon nombre s'installent à Montréal. Leurs enfants envahissent les écoles protestantes. En 1914 précisément, les Juifs, écrit Irving Abella, représentent plus de 40 pour cent des élèves du réseau scolaire, et en 1916, il y avait plus de 10 000 Juifs parmi les 22 000 élèves inscrits dans les écoles protestantes de Montréal.

Ce qui était vrai à l'école l'était également dans divers milieux de travail. La communauté anglophone de Montréal se met sur la défensive et se mobilise progressivement contre les Juifs. L'historien Abella, professeur à l'Université York de Toronto, a déjà dressé la liste des restrictions et des contingentements que les Canadiens anglais dresseront contre les Juifs et certaines autres minorités. Elles atteindront un sommet dans les années 1930 et 1940. Nous y reviendrons.

Chroniqueur au *Keneder Odler*, Israël Medresh écrit pour ses compatriotes; protégé par une langue, le yiddish, il peut s'exprimer sans détour. En toute franchise.

Si les Canadiens anglais multiplient les mesures contre les Juifs, qu'en est-il de la population francophone? Il y a bien de « l'antisémitisme manifesté par certains voyous », souligne-t-il.

Une autre forme se manifesta [...] non pas issue des masses populaires, mais bien des milieux intellectuels et académiques. Il s'agissait-là, précise Medresh dans une étude parue en 1947, de l'antisémitisme d'un petit groupe de penseurs canadiens-français d'allégeance conservatrice et ultranationaliste. [...] Ces gens étaient sous l'empire non pas de facteurs internes au pays, mais étaient plutôt marqués par des influences extérieures, surtout par l'extrême droite en France. [...]

Les immigrants juifs de Montréal connaissaient peu de choses à propos de ce type d'antisémitisme, car ils n'en sentaient pas la présence. De même, l'ensemble de la population canadienne-française resta à l'écart de ce genre d'antisémitisme. Durant la période de la grande migration, les Juifs fraîchement arrivés furent très bien accueillis par les francophones des villes et des bourgades [...] de la province de Québec. Quand les Juifs immigrants se rendaient dans les petites localités pour vendre des marchandises sur un mode itinérant, la plupart du temps ils ne rencontraient que des francophones. Les marchands canadiens-français qui résidaient sur place recevaient les Juifs avec bienveillance et communiquaient avec eux par gestes. Les francophones faisaient même tout ce qui était en leur pouvoir pour faciliter le difficile labeur des *peddlers*. Grâce à cette ouverture face aux étrangers et cette coopération de la part des francophones, plusieurs marchands itinérants juifs purent cesser ce type d'activité assez vite, et ils purent s'établir dans de petites villes pour y ouvrir un magasin au milieu d'un voisinage amical.

### *L'unité, alors?*

L'attitude négative face aux immigrants est encore le fait d'une minorité, mais celle-ci occupera des postes de commande au cours des décennies suivantes. En certains milieux, on craint l'opposition raciale. Le 6 mars 1909, à l'Assemblée législative de la province de Québec, le trésorier provincial William Alexander Weir avait accusé Bourassa de soulever les francophones contre les anglophones. Le chef nationaliste avait répondu en faisant l'apologie de l'union des deux races et le premier ministre Gouin, à la séance du 10, avait vanté le travail de son administration: « Pour l'union des races, pour l'union des cœurs, nous en sommes, et nous y travaillons. Mais nous y travaillons sans bruit, comme le grand fleuve qui roule paisiblement ses flots en semant l'abondance et la prospérité sur ses rives, et non pas comme les torrents qui se précipitent avec fracas des montagnes, et ne laissent après eux que des cailloux. »

Bourassa est convaincu que sa prise de position est la meilleure. Le 25 mai 1908, au Monument national, à Montréal, il avait clairement expliqué son attitude:

Des appels à ma race, j'en ai fait, et j'en fais encore. Ces appels à ma race, je les fais pour que, consciente de sa dignité, elle se redresse fièrement devant les autres, non pas en ennemie, mais pour leur tendre la main. Je fais appel à ma race pour que, dans cette province, il ne soit plus question de passions populaires, mais de dignité et d'honneur, et pour que nous prouvions à nos provinces sœurs que si nous sommes restés chez nous, seuls, sans avoir peut-être autant de richesse que les autres, le peu que

nous avons nous a suffi pour rester honnêtes et dignes de ceux qui nous avaient précédés. Je fais appel à ma race pour qu'elle comprenne que, sur cette terre canadienne, le sol est trop large pour qu'une race marche sur l'autre et pour qu'une race se fusionne avec l'autre. Je fais appel à ma race pour qu'elle comprenne que nous sommes réunis, catholiques et français, anglais et protestants, non pour nous combattre et nous écraser, mais pour travailler dans une pensée commune, à grandir notre patrie.

Si la déclaration de Bourassa peut avoir comme effet de calmer ceux qui trouvent que les francophones occupent trop de place et revendiquent continuellement ce qu'ils considèrent comme des droits et non comme des privilèges, il y en a encore qui jugent que le visage canadien-français est omniprésent. Dans le *Chronicle* de Québec, le 11 août 1909, un lecteur dénonce le fait que trop de gens arborent le drapeau tricolore et pas assez l'Union Jack. « Si le pavillon rouge, écrit-il, est assez bon pour des millions de sujets britanniques sur toute la terre et sur toutes les mers, il devrait être assez bon pour les quelques milliers de Canadiens d'extraction française, éparpillés dans l'est du Canada. » L'affirmation soulève des commentaires réprobateurs dans plusieurs journaux francophones. « Le nombre des imbéciles en ce monde est légion, lit-on dans *Le Soleil*; ce spasme du *Chronicle* ne nous surprend pas; nous en avons vu d'autres. Mais la patience a des bornes. Nous ne sommes pas quelques milliers de Canadiens français, nous sommes des millions, maîtres de notre province de Québec, sujets loyaux de la Couronne, mais hostiles à toute ingérence de zélés fanatiques que leur ardeur entraîne à toucher à nos traditions, notre religion et nos droits. »

Jusqu'où doit aller la fidélité à la Grande-Bretagne? Jusqu'au don de soi et de ses biens, selon les impérialistes: seulement jusqu'à la défense du territoire canadien, affirment un certain nombre, en particulier les francophones.

Du 15 avril au 14 mai 1907, se tient à Londres une Conférence impériale réunissant des représentants du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de la colonie du Cap, du Natal, de Terre-Neuve et du Transvaal. Il est alors décidé que la rencontre prendra à l'avenir le nom de Conférence impériale et qu'il s'en tiendra une tous les quatre ans. La principale question à l'ordre du jour est encore une fois la défense navale et militaire de l'Empire. Louis-Philippe Brodeur, ministre canadien de la Marine et des Pêcheries, déclare, au grand dam de quelques représentants, que le Canada n'est pas prêt et ne veut pas, dans le contexte actuel, contribuer à la défense de l'Empire, en dehors du territoire canadien.

La question des relations commerciales fait, elle aussi, l'objet de plusieurs discussions. Laurier n'est pas prêt à sacrifier les avantages obtenus par le Canada dans son commerce avec les États-Unis: « Si nous devons suivre

les lois de la nature et de la géographie entre le Canada et les États-Unis, déclare le premier ministre du Canada, tout le cours des échanges commerciaux irait du sud au nord et du nord au sud. Nous avons fait tout en notre pouvoir en construisant des canaux et en subventionnant des chemins de fer pour orienter le commerce de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est et le canaliser vers les marchés britanniques. » Et pour Laurier, cela est suffisant !

En Angleterre, l'inquiétude grandit au fur et à mesure que l'on se rend compte des progrès économiques et militaires de l'Allemagne. L'empereur Guillaume II avait, le 16 juillet 1908, rejeté la proposition anglaise de limiter les armements navals et, au mois de mars de l'année suivante, le premier lord de l'Amirauté anglaise, Reginald McKenna, avait révélé que la flotte allemande dépassait presque en puissance la flotte anglaise. Une telle nouvelle sème l'inquiétude au Canada. Le 29 mars 1909, le député conservateur de Toronto-Nord, George Foster, présente une motion demandant que le Canada assume « sa part de responsabilité financière et autres pour assurer la protection adéquate de son littoral et de ses grands ports de mer ».

Le premier ministre Laurier trouve que la motion est trop vague et il profite de l'occasion pour énoncer plus clairement sa politique militaire :

Nous sommes sujets britanniques ; le Canada est une des nations que des liens de famille rattachent à l'Empire, et nous nous rendons pleinement compte des droits et des obligations conférés par ce noble titre. Notre décision irrévocable a été, est encore, de remplir tous les devoirs imposés par ce titre de sujets britanniques. Bien plus, non seulement le Canada va remplir toute obligation qui lui est imposée par ce titre, mais il est prêt à faire, je ne crains pas de le dire, tous les sacrifices nécessaires en vue de maintenir pleinement le Canada au rang qu'il occupe dans l'Empire britannique, et l'Empire britannique lui-même au rang qu'il occupe parmi les nations du monde. [...] En ce qui concerne la défense du pays sur mer, j'admets que nous sommes en arrière de notre temps. Engagés comme nous le sommes dans de grandes entreprises pacifiques, nous avons retardé et ajourné le développement de notre flotte. [...] Nous ferons pour notre marine ce que nous avons fait pour notre milice. Nous devons commencer par constituer le noyau d'une marine.

La Chambre votera à l'unanimité la résolution amendée par Laurier à l'effet de voter les sommes nécessaires pour l'établissement d'une marine canadienne « en coopération et en relation intimes avec la marine impériale, [...] et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale de la Grande-Bretagne est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'Empire et au maintien de la paix universelle ». Le dernier paragraphe de la résolution est lourd de conséquences même s'il n'indique qu'une intention : « La Chambre est fermement convaincue que chaque fois que le besoin s'en

fera sentir, le peuple canadien se montrera prêt et disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour prêter aux autorités impériales son concours le plus loyal et le plus cordial en toute mesure tendant au maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'Empire.»

Pour les nationalistes francophones, c'est beaucoup trop s'engager que de promettre d'aller défendre l'Empire; pour les impérialistes, ce n'est pas assez. Avant même que le débat ne s'engage à la Chambre des Communes, le *Globe* de Toronto, dans son édition du 23 mars, avait tracé une ligne de conduite à suivre: « Dans les deux prochaines années, les colonies de l'Angleterre devraient pouvoir mettre trois *dreadnoughts* [cuirassés] à la disposition de la métropole. [...] En ce qui concerne le Canada, ces vaisseaux seraient sous le contrôle du gouvernement canadien, mais ce n'est là qu'une autre manière de dire qu'ils seraient toujours au service de l'Empire pour toute cause le méritant et toujours en cas de danger.»

Le projet de loi sur la création d'une marine canadienne fera l'objet de longs débats lors de la session fédérale de 1910.

#### *Relations fédérales-provinciales*

Les membres de la Lord's Day Alliance, qui se recrutent surtout en Ontario et dans les provinces maritimes, réclament du Parlement canadien l'adoption d'une loi interdisant tout travail, commerce, divertissement et activité le dimanche. Paul Bruchési, archevêque de Montréal, n'est pas contre la mesure proposée puisqu'elle rendrait impossibles « les excursions scandaleuses et les divertissements immoraux ».

Le 29 juin, avant que ne débute l'étude en troisième lecture du *Sunday Bill*, la Ligue nationaliste organise une assemblée monstre de protestation au Champ-de-Mars, à Montréal. Leaders politiques et ouvriers harangent les milliers de personnes présentes. « Les citoyens de Québec, déclare Henri Bourassa, respectent le jour du Seigneur autant que n'importe qui, mais protestent contre une mesure dérogoratoire aux coutumes qui ont existé de tout temps dans la province et enfreignant les droits civils et l'organisation sociale dont ils ont joui, tant sous le régime français que sous les diverses constitutions qui lui ont été données par la Grande-Bretagne depuis le traité de Paris.»

À Ottawa, le *Sunday Bill* est adopté en troisième lecture, le 7 juillet. Lors de son étude au Sénat, William Kerr fait adopter un amendement en vertu duquel « aucune poursuite pour infraction à la loi ne sera intentée sans le consentement du procureur de la province intéressée, ni passé le délai de trente jours ».

À la session de 1907, l'Assemblée législative de la province de Québec adoptera sa propre loi du dimanche qui est quasi sans effet sur les habitudes de vie de la population.

Pour certains, la loi fédérale sur le respect du dimanche est un empiétement sur le secteur réservé aux provinces. Ces dernières sont alors bien plus préoccupées à tenter de faire augmenter les subsides payés par le gouvernement central qu'à contester la loi controversée. Du 8 au 13 octobre 1906, se tient à Ottawa la première conférence fédérale-provinciale. Le premier ministre de la province de Québec préside la rencontre. Des résolutions sont adoptées demandant au gouvernement fédéral d'augmenter les subsides versés aux provinces. Le 26 avril 1907, le Parlement du Canada accepte le texte d'une adresse à Sa Majesté le roi lui demandant de modifier le *British North America Act* en instaurant un nouvel octroi fixe et en augmentant l'octroi par capital. Le 9 août suivant, le Parlement impérial adopte la loi proposée qui a valeur rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet précédent. La province de Québec recevra annuellement la somme de 599 865 \$.

#### *Peu de changements*

À l'été de 1907, Henri Bourassa, en même temps que son ami Armand Lavergne, décide de démissionner de son siège à la Chambre des Communes et de plonger sur la scène provinciale. Les partis libéral et conservateur ne répondent plus à leurs aspirations nationalistes ni à celles de leurs partisans. À Trois-Rivières, le 30 septembre, Bourassa déclare : « Le peuple devra se tenir prêt à fonder, s'il le faut, un troisième parti qui devra nécessairement absorber les meilleurs éléments des deux vieux partis. »

Adélard Turgeon, ministre des Terres et Forêts dans le cabinet Gouin, est la cible préférée de Bourassa et de Lavergne qui l'accusent de mauvaise administration. Pour mettre fin à la « campagne honteuse » qu'on mène contre lui, Turgeon démissionne de son poste de député de Bellechasse et lance à Bourassa le défi de venir se présenter contre lui. Le petit-fils de Papineau relève le défi et, le 4 novembre, il subit la défaite. L'occasion se présente de se faire élire à l'Assemblée législative, car de nouvelles élections générales doivent se tenir dans la province de Québec le 8 juin 1908.

Bourassa décide de se présenter dans la circonscription de Saint-Jacques, à Montréal, contre le premier ministre Gouin. Le programme du parti libéral se rapproche beaucoup de celui de 1897 : « Gestion financière saine, équilibre budgétaire, augmentation des octrois pour l'agriculture, la colonisation et l'instruction publique, développement industriel, forestier et minier. » Les conservateurs insistent beaucoup sur la colonisation et promettent « une terre libre pour le colon libre ». Quant à Bourassa et aux

autres candidats nationalistes, ils se veulent des agents de coalition. Bourassa résume ainsi les objectifs visés :

Union des bonnes volontés de toutes les nuances : rouges, bleus et nationalistes, anglais et français, catholiques et protestants. Envoyer à la Législature des hommes habiles, honnêtes et indépendants, plus attachés au pays qu'au parti. Le parti et les hommes qui voudront l'appuyer et qui m'offriront le plus de garantie auront mon appui lorsqu'ils auront donné preuve de bonne foi. Je voudrais voir la province de Québec à la tête de la Confédération par les idées, le progrès et la probité. Notre influence au Parlement fédéral dépendra de la manière dont nous gouvernerons chez nous.

Le 8 juin 1908, les libéraux sont reportés au pouvoir avec 58 sièges, soit 78 pour cent des sièges, avec 55 pour cent des suffrages obtenus. Les conservateurs passent de 6 à 13 représentants, ce qui est peu, compte tenu du fait qu'ils obtiennent près de 40 pour cent des suffrages exprimés. Trois candidats nationalistes sont au nombre des élus. Et Bourassa remporte la victoire sur Gouin dans Saint-Jacques. Gouin avait toutefois eu la prudence de se porter candidat également dans Portneuf où il est élu.

Le 17 septembre 1908, le gouverneur général du Canada dissout le dixième Parlement et fixe les élections fédérales au 26 octobre. Le slogan des libéraux dans la province de Québec est : « Laissez Laurier parachever son œuvre. » Le chef de 67 ans est presque convaincu qu'il vit sa dernière campagne électorale. « Il ne me reste plus beaucoup d'années ; le printemps a fait place aux neiges de l'hiver. Mais quoi qu'il en soit des ravages du temps, mon cœur est encore jeune. [...] Je rêve de tout ce que j'aimerais faire pour remplir ma tâche, mais les années malheureusement s'amoncellent sur ma tête. C'est sans doute la dernière fois que j'en appelle à mes compatriotes. »

Le parti libéral est reporté au pouvoir, mais avec une majorité réduite : les 18 députés de la Nouvelle-Écosse sont tous libéraux, mais à l'Île-du-Prince-Édouard, on compte 3 conservateurs et 1 libéral ; au Nouveau-Brunswick, 7 libéraux et 6 conservateurs ; en Ontario, 48 conservateurs, 36 libéraux, 1 indépendant et 1 libéral indépendant ; au Manitoba, 8 conservateurs et 2 libéraux ; en Saskatchewan, 9 libéraux et, au Yukon, le seul représentant est un libéral. Au Québec, les résultats diffèrent peu de ceux de 1905. Le nombre de conservateurs est le même, soit 11, alors que les libéraux perdent un siège au profit d'un candidat ouvrier. La nouvelle Chambre se composera donc de 133 libéraux, de 85 conservateurs et de 3 députés d'allégeance diverses.

*Vive la conciliation!*

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les grèves sont fréquentes et marquées par la violence. Plusieurs fois, l'armée doit intervenir quand les forces policières s'avèrent insuffisantes. Pour tenter de diminuer le nombre de conflits ouvriers, le ministre fédéral du Travail, Rodolphe Lemieux, présente, en décembre 1906, un projet de loi sur la conciliation que Laurier décrit ainsi, le 17 :

Mon honorable collègue, le ministre du Travail, présente aujourd'hui une mesure législative destinée à s'appliquer à la main-d'œuvre employée aux travaux d'utilité publique : l'extraction de la houille, l'industrie des transports et autres industries connexes. La proposition présentée par le gouvernement aujourd'hui tend uniquement à rendre l'enquête obligatoire. Dès qu'une grève est imminente, le ministre du Travail intervient et ordonne l'institution d'une enquête touchant les causes du différend qui s'est élevé entre patrons et ouvriers. C'est là un pas fait de l'avant et un pas fort important. L'enquête s'ouvre. Les points sur lesquels a éclaté le désaccord entre patrons et ouvriers tombent dans le domaine de la publicité. Le public sera ainsi en mesure de suivre, de jour en jour, la marche de l'enquête et de se former une opinion sur le fond de l'affaire, au fur et à mesure qu'elle se déroulera. C'est là, à mon sens, une puissante garantie de l'apaisement définitif du différend. [...] Lorsque la sentence arbitrale aura été rendue, elle ralliera peut-être l'approbation du public et la paix s'ensuivra. D'autre part, il est possible que ni les patrons ni les employés n'obéissent à la sentence arbitrale. Il est très important d'avoir l'opinion publique de notre côté, en pareilles circonstances. [...] Si la sentence arbitrale est en désaccord avec le verdict populaire, il faudra nécessairement qu'elle subisse quelque modification. Mais si elle est d'accord avec ce verdict — chose, à mon sens, fort probable — sa mise à exécution n'offrirait guère de difficulté. À tout événement, voilà ce que nous avons à proposer en ce moment et quand la Chambre mettra ce projet de loi à l'étude, elle se convaincra que c'est réellement une excellente mesure.

Le projet de loi est adopté presque sans opposition. Le fait que la nouvelle législation n'ait pas de pouvoir coercitif lui enlève une partie de sa force, de sorte que les effets escomptés ne sont pas tous atteints.

La loi de 1907, écrit l'historien Charles Lipton dans son *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec 1827-1959*, engendra certains problèmes parmi les plus graves. Il faut admettre que si, dès le début, de nombreux syndicalistes s'y opposèrent, il est probable que la majorité d'entre eux la soutinrent. Et ce, parce que cette loi semblait fournir le moyen d'éviter ou de différer les grèves longues et coûteuses. En outre, elle séduisait ceux,

parmi les dirigeants syndicaux (souvent membres d'unions internationales américaines), qui préféraient des arrangements à l'amiable, plutôt que des négociations difficiles et des grèves, le cas échéant. De nouveau planait l'illusion que l'arbitrage juste et équitable et que le troisième homme ou le président d'une commission d'arbitrage saurait faire preuve de neutralité. Mais cet arbitre souvent nommé, dans la pratique, par le gouvernement penchait davantage en faveur de règlements répondant aux desiderata des compagnies plutôt que des travailleurs.

Pour contrer le travail des unions internationales, l'abbé Eugène Lapointe songe à mettre sur pied des syndicats catholiques. Le 12 août 1903, à Saint-Malo, à Québec, il prononce un sermon au congrès des Travailleurs catholiques et il déclare: « Le devoir des ouvriers catholiques est donc tout tracé: ils doivent, s'ils veulent voir triompher leurs justes réclamations, grouper leurs forces dans des associations catholiques. Ce devoir s'impose surtout aux catholiques du Canada. » Trois ans plus tard, le même prêtre travaille à la formation de la Fédération ouvrière de Chicoutimi. L'organisme doit s'inspirer de la doctrine sociale de l'Église. Son but, d'après ses statuts et règlements, doit être

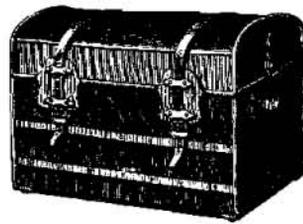
de s'occuper spécialement d'améliorer la situation économique des ouvriers dans les limites de la circonscription, en encourageant, dans la mesure de ses moyens, la mutualité catholique et nationale; en favorisant la création en dehors d'elle de sociétés coopératives de consommation et de crédit, d'une bourse du travail qui garantira le travailleur honnête contre le chômage et assurera à l'employeur des ouvriers honnêtes et compétents. [...] [Elle favorisera la création] d'une caisse économique populaire, d'unions professionnelles, d'écoles spéciales, où les jeunes gens qui ont fait leur cours modèle ou commercial dans les institutions déjà établies acquerront, avant leur entrée en apprentissage, les connaissances techniques qui leur seront indispensables dans l'exercice de leur profession; en organisant, en un mot, le travail suivant les principes de la justice, de l'équité et de la charité, en conformité avec les lois du pays et en parfaite soumission aux directions de l'Église notamment à celles données par les papes Léon XIII et Pie X.

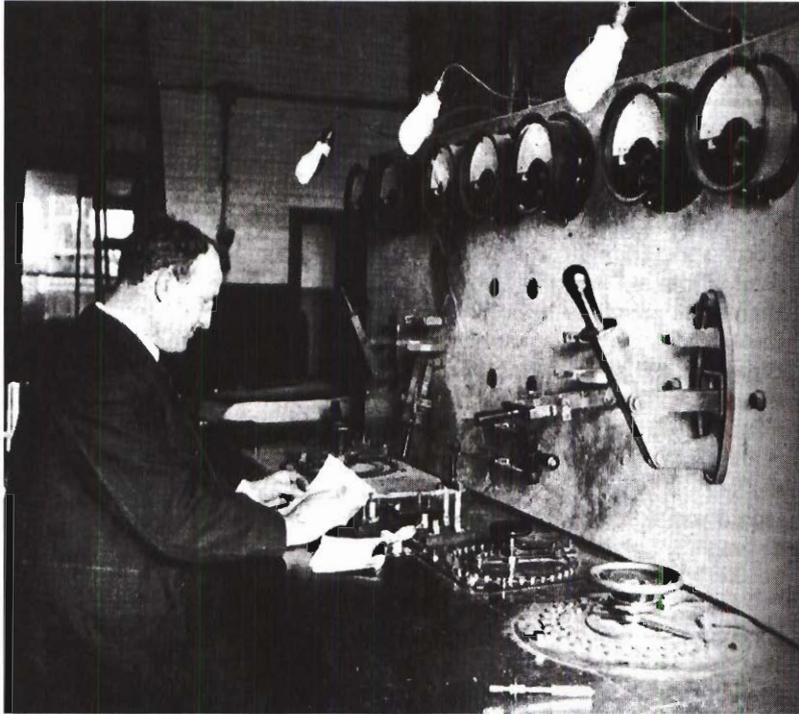
Selon l'historien Jacques Rouillard, « ce syndicat qui se préoccupait peu de questions professionnelles confina son rôle à la mutualité et à l'éducation de ses membres ». Le vrai syndicalisme catholique est encore à naître!

### *Un débrayage général*

Un des secteurs très importants de l'économie québécoise est l'industrie textile, centralisée au début du siècle entre les mains de quelques puissants

financiers. En 1906 s'était formée la Fédération des ouvriers du textile du Canada. « Active dans la plupart des grandes filatures de coton de la province, écrit Rouillard, elle comptait 7000 membres en 1907 répartis en 24 syndicats. Pendant sa brève existence (1906-1909), la fédération fit preuve d'un militantisme remarquable: entre autres, elle réussit à augmenter de 25 % les salaires dans les filatures et à diminuer de 60 à 58 heures la semaine de travail. » Les propriétaires des grandes filatures prisent peu la fédération et, le 25 avril, les employés de la Dominion Textile de Montréal et ceux de la Montreal Cotton de Valleyfield prennent connaissance d'un court message affiché au mur: « Les salaires de tous les membres du personnel seront réduits de 10 % à compter du 4 mai 1908. Signé: Dominion Textile Company Limited. » Le jour fixé pour la diminution de leur salaire, les 6000 employés se mettent en grève, aussi bien à Montréal et Valleyfield qu'à Magog et à Montmorency, près de Québec. Après un mois de lutte, les ouvriers commencent à rentrer sans obtenir gain de cause, mais espérant que la Commission royale d'enquête que le gouvernement fédéral a nommée le 29 juin leur rendra justice. Cette commission, présidée par William Lyon Mackenzie King, présente son rapport le 15 septembre. On y lit que la réduction des salaires est due à la dépression générale du commerce et des finances, surtout dans le secteur du textile. C'est donc une défaite ouvrière, même si les commissaires recommandent de meilleures conditions de travail pour les femmes et les enfants. Heureusement, les femmes qui sont devenues membres de l'Association professionnelle des employés de manufactures, fondée en janvier 1907, peuvent fêter le 1<sup>er</sup> mai de l'année suivante une fête du travail où elles ont enfin leur place! Quant aux hommes, on commence à craindre pour eux le travail « séditionnel » des socialistes et des communistes qui ont organisé, avec succès, la fête du 1<sup>er</sup> mai.





Station de télégraphie sans fil (TSF)

# UNE LANGUE À ABATTRE



**L**E 10 JANVIER 1910, paraît à Montréal le premier numéro d'un nouveau quotidien qui se dit «indépendant et nationaliste». Le succès est immédiat : 29 000 copies vendues le premier soir et 34 300 le lendemain. Le directeur du quotidien, Henri Bourassa, a de quoi être fier et il ne cache pas sa satisfaction. Le programme du *Devoir* est clairement indiqué :

*Le Devoir* appuiera les honnêtes gens et dénoncera les coquins. Dans la politique provinciale, nous combattons le gouvernement actuel, parce que nous y trouvons toutes les tendances mauvaises que nous voulons faire disparaître de la vie publique : la vénalité, l'insouciance, la lâcheté, l'esprit de parti avilissant et étroit. Nous appuyons l'opposition parce que nous y trouvons les tendances contraires : la probité, le courage, des principes fermes, une grande largeur de vues. [...] Le jour où ce groupe ne suivrait plus les inspirations qui le guident aujourd'hui, il nous trouverait sur sa route pour le combattre, comme nous combattons les hommes au pouvoir. À Ottawa, la situation est moins claire. Les deux partis s'enlisent dans le marasme où gisait la politique provinciale il y a quelques années. Le souci de la conquête ou de la conservation du pouvoir semble être leur seul mobile. [...] Pour assurer le triomphe des idées sur les appétits, du bien public sur l'esprit de parti, il n'y a qu'un moyen : réveiller dans le peuple, et surtout dans les classes dirigeantes, le sentiment du devoir public sous toutes ses formes : devoir religieux, devoir national, devoir civique. De là le titre de ce journal, qui a étonné certaines personnes et fait sourire certains confrères.

*Le Devoir*, comme *L'Action sociale* de Québec, devient le porte-parole des éléments nationalistes. Et les «ennemis» ne leur manquent pas ! Dès la

mi-janvier 1910, Bourassa part en guerre contre le projet de loi sur la marine que le premier ministre Wilfrid Laurier vient de déposer à la Chambre des Communes. Le projet de loi prévoit la construction de onze navires de guerre dont le coût de construction oscillerait entre onze et quinze millions de dollars. Pour former des marins, on établirait une école de marine, mais personne ne serait forcé de monter à bord de ces navires qui pourraient être affectés à la défense de l'Empire britannique, si la mère patrie en faisait la demande et si le Parlement du Canada autorisait la chose. À nouveau se pose donc la question cruciale de la participation du Canada aux guerres de la Grande-Bretagne. Pour Laurier, la question est nette : « Si l'Angleterre est en guerre, nous sommes aussi en guerre et exposés à être attaqués. Je ne dis pas que nous serons toujours attaqués ; je ne dis pas non plus que nous devons participer à toutes les guerres de l'Angleterre. C'est une question qui doit être déterminée par les circonstances et sur laquelle le Parlement canadien aura à se prononcer. »

Robert Borden, chef de l'opposition conservatrice, préférerait que le Canada donne à l'Angleterre l'argent nécessaire pour construire deux dreadnoughts, les cuirassés les plus modernes.

Bourassa, dans *Le Devoir*, puis dans une conférence publique prononcée au Monument national de Montréal le 20 janvier, dénonce le projet Laurier. Pour lui, c'est le premier pas vers une conscription générale et une participation obligatoire à toutes les guerres impériales. Une telle attitude, selon l'orateur, ne tient pas au fait qu'il soit francophone :

Il n'y a pas ici de querelle de races. Sans doute, nous avons, nous, Canadiens français, comme citoyens britanniques et comme citoyens du Canada, le droit de discuter de cette question sous tous ses aspects. Néanmoins, vous avez pu constater qu'il n'est pas un seul des arguments que j'ai employés ce soir qui ne s'adresse également à un Canadien anglais, écossais ou irlandais, à un protestant ou à un catholique. Du reste, messieurs, c'est une légende, et une légende entretenue par les partisans du gouvernement, de nous faire croire que nous sommes isolés dans notre sentiment anti-impérialiste, et que la masse du peuple anglo-canadien veut la révolution rêvée par M. Chamberlain et accomplie par la coalition Laurier-Borden.

Bourassa termine sa conférence en demandant à la foule d'approuver le vœu suivant : « Cette assemblée déclare que le Parlement n'a pas le droit d'engager le Canada dans une politique navale entièrement nouvelle sans avoir au préalable obtenu le consentement du peuple. En conséquence, cette assemblée demande à la Chambre des Communes et au Sénat de différer l'adoption du projet de loi déposé le 12 janvier 1910 jusqu'à ce que le peuple

ait manifesté sa volonté par plébiscite.» Frederick Debartzch Monk, chef des conservateurs fédéraux de la province de Québec, soumet donc une motion demandant que le projet de loi soit soumis à la volonté populaire. Le 8 mars, cette proposition est rejetée par 175 voix contre 18. Borden voit aussi rejetée sa suggestion de financer la construction en Angleterre de deux cuirassés.

Malgré l'opposition, à la Chambre et en dehors de celle-ci, le projet de loi navale est adopté et reçoit la sanction royale le 4 mai 1910. Le service dans la marine sera volontaire. En 1911, la Marine royale canadienne comptait 223 hommes! Pour l'entraînement des marins canadiens, le gouvernement d'Ottawa achète de l'Angleterre deux croiseurs, le *Niobe* et le *Rainbow*, le premier ayant comme base Halifax et le second, Esquimalt, en Colombie-Britannique.

Les membres du gouvernement Gouin semblent d'accord avec les prises de décision de Laurier. Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics et du Travail, affirme à Toronto: «Le Canada devient une grande nation; nous sommes partie de l'Empire, nous devons porter une part de son fardeau. Ce que le gouvernement d'Ottawa décidera de faire pour secourir la métropole, Québec, je vous le dis, l'approuvera. Nos fils combattront dans la marine canadienne pour le drapeau anglais.» Une telle prise de position n'a pas l'heur de plaire à Armand Lavergne qui déclare à l'Assemblée législative de la province de Québec, en s'adressant à Taschereau: «Vous prétendiez être mandataire du peuple de Québec dans cette affaire de la marine? C'est risible! Le peuple, on l'a bâillonné, on lui a refusé voix au chapitre. On l'a lié sans lui laisser dire son opinion. Vous avez manqué de fierté et de courage, la province de Québec rougit de vous. Et vous vous dites un vrai libéral, puisque vous mettez votre soif d'applaudissements au-dessus des intérêts du pays.»

Bourassa, Lavergne et quelques autres nationalistes organisent une campagne contre la loi de la Marine, même après sa sanction royale. Le 17 juillet, une assemblée tenue à Saint-Eustache adopte une série de résolutions à ce sujet.

Nous sommes opposés à toute politique nouvelle qui nous entraînerait dans des guerres lointaines, étrangères au Canada, aussi longtemps surtout que les colonies autonomes de l'Empire ne partageront pas avec la mère patrie, et sur un pied d'égalité, l'autorité souveraine dont relèvent l'armée et la flotte impériale, les traités de paix ou d'alliance, les relations étrangères, le gouvernement des Indes et des possessions de la Couronne. Citoyens libres d'un pays démocratique, nous réclamons le droit d'exprimer hautement notre opinion sur cette question comme sur toute autre qui affecte le sort et les intérêts du Canada. Nous reconnaissons à la majorité du peuple canadien le droit de déterminer une orientation nouvelle

dans les relations avec les autres parties de l'Empire, pourvu qu'elle le fasse en toute connaissance de cause.

La campagne qui marque les élections partielles dans la circonscription électorale de Drummond-Arthabaska, le 3 novembre 1910, porte surtout sur la fameuse loi de la Marine. Le 17 septembre, à Farnham, Bourassa attache le grelot avec une virulente attaque contre le premier ministre du Canada.

Laurier, lui, ça lui est égal, il n'a pas d'enfant. Dans dix ans, peut-être plus tôt, peut-être plus tard, il aura disparu de la scène politique. Après avoir flatté tous les instincts du peuple pour lui soutirer des votes, il se sera servi du cœur de ses compatriotes, de leur langue, de leur foi, de leurs traditions, de leur liberté, de tout ce qu'ils avaient de plus sacré et de plus cher, il se sera servi de tout cela pour se faire le piédestal des Anglais qui distribuent les titres, les médailles, les décorations. [...] Dans quinze ans, vos femmes verront venir l'agent du gouvernement ayant à la main cette loi maudite et leur disant à chacune: « Bonne mère, il faut que tu donnes tes fils, non pas pour défendre le pays natal, mais pour se battre sur toutes les terres et toutes les mers du monde en faveur du drapeau anglais. » Et quand vos femmes apprendront, quelques mois après, qu'un obus autrichien, un boulet japonais ou une balle allemande aura éventré leur enfant, qu'il est tombé au fond d'un abîme ou sur le pont d'un navire, pensez-vous qu'elles diront alors: « C'est bien, mon mari était rouge, et c'est monsieur Laurier qui a fait passer cette loi, il a bien fait. » Non, elles vous maudiront et ce sera à bon droit!

Vraiment, le grand Bourassa, le fondateur du *Devoir*, ne dédaignait pas faire appel à la démagogie pour mousser ses idées!

Laurier se porte à la défense de son candidat, Louis Lavergne, l'oncle d'Armand, et son intervention laisse percer une certaine nostalgie: « J'ai soixante-neuf ans et je suis au pouvoir depuis quatorze ans. Les gouvernements ne peuvent durer éternellement, car les gouvernements naissent pour grandir et pour mourir comme les hommes, et si je tombe en cours de route, pas un murmure ne s'échappera de mes lèvres. Mais notez bien mes paroles: quiconque prendra les rênes du pouvoir sera tenu d'avoir une marine. » Le vent anticonscriptionniste emporte le candidat libéral et on commence à croire que le grand Laurier peut être défait, même dans la province de Québec!

#### *Une offensive d'évêques*

La question navale n'est pas la seule qui agite l'opinion publique. À partir de 1910, celle de la langue française prend une place de plus en plus importante. En Ontario et dans l'Ouest, les flots d'immigrants avaient réduit

de beaucoup l'importance numérique des francophones dans ces régions. Ainsi, à cette époque, environ 10 pour cent de la population de la province de l'Ontario se dit encore francophone. Des personnages religieux et politiques considèrent que le temps est venu de mettre fin à l'enseignement en français dans les écoles. Un des plus virulents propagateurs de cette opinion est le nouvel évêque catholique de London (Ontario), Michael Francis Fallon. D'origine irlandaise, cet oblat, dont une partie de son sacerdoce s'est exercé aux États-Unis, est reconnu pour son impérialisme. Pour lui, l'enseignement dispensé dans les écoles séparées de langue française est de qualité inférieure et il faut uniformiser le système scolaire, tout en respectant l'article 93 du British North America Act qui ne protège que l'aspect religieux et non la langue.

Prévoyant l'orage, les leaders nationalistes de l'Ontario décident de se regrouper au sein d'un organisme, l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, qui tient son congrès de fondation, à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910. Bourassa, dans un éditorial du *Devoir*, résume bien le problème: « Le catholicisme au Canada doit-il être français ou anglais? » Sa réponse est claire:

Non, le Canada n'est pas et ne doit pas être français. Il n'est pas non plus et ne doit pas être anglais. Par sa constitution politique, par sa composition ethnique, comme par le droit naturel, le Canada est une confédération anglo-française, le produit de l'union féconde de deux grandes et nobles races. Il doit rester, sous l'égide de la Couronne d'Angleterre, le patrimoine d'un peuple bilingue. Lier la cause de l'Église à celle de la race et de la langue française au Canada serait une erreur. Faire de l'Église un instrument d'assimilation anglo-saxonne serait également absurde et odieux. [...] Je reconnais [...] sans conteste aux Irlandais du Canada [...] le droit de parler anglais, de donner une formation anglaise à leurs enfants, de réclamer des instituteurs, des prêtres et des évêques de langue anglaise. Mais, en toute justice, ils doivent nous reconnaître, au même titre, le droit de conserver notre langue, de l'enseigner à nos enfants, de la parler et de l'entendre à l'église comme à l'école, de demander des instituteurs, des curés et des évêques canadiens-français partout où nous constituons des groupes sociaux suffisamment nombreux pour justifier ce légitime désir.

En certains endroits, les principaux facteurs d'assimilation des franco-ontariens sont des prêtres irlandais qui se servent de la religion pour prêcher l'unilinguisme anglais. Le *Free Press* de Détroit, dans son édition du 4 juin 1910, sous le titre de « La guerre franco-irlandaise en Ontario », décrit ainsi la situation: « Le diocèse de London va être le foyer d'agitations d'où se déclencheront les hostilités contre les écoles bilingues. On lancera d'autres

campagnes semblables dans d'autres régions, notamment dans l'Est de la province, et en particulier dans les comtés de Glengarry, Russell et Prescott. L'une des grandes anomalies de cette situation est que les Irlandais catholiques et les Orangistes de la province combattent sous le même drapeau pour résister à l'infiltration des Canadiens français.»

Fallon, le 14 juillet, prêche une retraite aux prêtres de son diocèse. L'historien Robert Choquette résume ses propos :

Le nouvel évêque déplore les articles récents parus dans les journaux et il déclare que lui seul, et non les journalistes, les laïques, les prêtres ni les évêques, dictera la ligne de conduite à suivre dans son diocèse. Il s'oppose aux écoles bilingues parce qu'elles ne répondent pas aux besoins de London et qu'elles affaiblissent la cause des écoles séparées. Il rejette le principe voulant que la perte de la langue entraîne la perte de la foi; il enjoint à ses prêtres de n'enseigner qu'une langue aux enfants, que ce soit l'anglais ou le français et il leur fait part que dorénavant il donnera la préférence aux diplômés de son collègue diocésain de Sandwich pour accéder aux ordres dans le diocèse de London.

Pour une fois, protestants et catholiques anglophones de l'Ontario vont poursuivre la même lutte : faire disparaître les écoles bilingues. Fallon expose au premier ministre de la province, James P. Whitney, le 16 août, l'opinion des évêques catholiques : « Un système bilingue influera adversément sur l'éducation de nos enfants, empêchera nos écoles d'obtenir des résultats satisfaisants aux examens publics et aura par conséquent tendance à les discréditer ; il fournira au pays un groupe de citoyens catholiques dotés d'une instruction inférieure. » Car Fallon est convaincu que l'enseignement, dans les écoles bilingues ou francophones, est peu valable à cause de la mauvaise qualité du personnel enseignant.

#### *Mauvais conseil*

Le fougueux évêque de London va recevoir un appui important en septembre, lors du vingt et unième congrès eucharistique qui se tient à Montréal. Le 10 au soir, l'archevêque de Westminster, Francis Bourne, prononce une allocution imprégnée d'impérialisme. Pour lui, l'avenir est dans la langue anglaise, même et surtout pour l'Église catholique :

Si la puissante nation que le Canada deviendra doit être gagnée et gardée à l'Église catholique, cela ne s'accomplira qu'en faisant connaître à une grande partie du peuple canadien, dans les générations qui vont suivre, les mystères de notre foi par l'intermédiaire de notre langue anglaise. En d'autres termes, l'avenir de l'Église en ce pays, et la répercussion qui en résultera dans les vieux pays de l'Europe, dépendront, à un degré

considérable, de l'étendue qu'auront définitivement la puissance, l'influence et le prestige de la langue et de la littérature anglaises en faveur de la religion catholique. [...] Ce n'est qu'en faisant servir la langue anglaise à la cause de la vérité que le Canada peut devenir, dans le vrai sens du mot, une nation catholique; et le spectacle du Canada uni, exprimant également en français et en anglais les mêmes vérités religieuses, serait pour l'Église de Dieu tout entière une puissance d'une force irrésistible. [...] Tant que la langue anglaise, les façons de penser anglaises, la littérature anglaise — en un mot la mentalité anglaise tout entière n'aura pas été amenée à servir l'Église catholique, l'œuvre rédemptrice de l'Église sera empêchée et retardée.

Voilà qu'à nouveau, langue et foi religieuse s'entremêlent.

Les propos de Bourne jettent la consternation chez plusieurs parmi la dizaine de milliers d'auditeurs massés dans l'église Notre-Dame de Montréal. D'autant plus que l'archevêque de Westminster est un personnage très important. Omer Héroux avait affirmé dans *Le Devoir* du 13 août: «Du point de vue même des Anglo-protestants, Francis Bourne est, à l'heure actuelle, l'un des plus grands hommes de son pays.»

L'archevêque de Saint-Boniface, Adélarde Langevin, assis dans le chœur de l'église, tout près de Bourassa, dit à ce dernier: «Vous n'allez pas laisser cela là, Bourassa.» — «Non, monseigneur, cela ne restera pas là.» Après les discours de Thomas Chapais et du magistrat new-yorkais O'Sullivan, Bourassa monte à son tour en chaire et, mettant ostensiblement de côté le texte qu'il avait préparé, il commence à répondre aux propos de Bourne:

N'arrachez à personne, ô prêtres du Christ! ce qui est le plus cher à l'homme après Dieu qu'il adore. Soyez sans crainte, vénérable évêque de Westminster: sur cette terre canadienne, et particulièrement sur cette terre française de Québec, nos pasteurs, comme ils l'ont toujours fait, prodigueront aux fils exilés de votre noble patrie comme à ceux de l'héroïque Irlande, tous les secours de la religion dans la langue de leurs pères, soyez-en certain. Mais en même temps, permettez-moi — permettez-moi, Éminence — de revendiquer le même droit pour mes compatriotes, pour ceux qui parlent ma langue, non seulement dans cette province, mais partout où il y a des groupes français qui vivent à l'ombre du drapeau britannique, du glorieux étendard étoilé, et surtout sous l'aile maternelle de l'Église catholique, de l'Église du Christ, qui est mort pour tous les hommes et qui n'a imposé à personne l'obligation de renier sa race pour lui rester fidèle.

Les propos et l'éloquence de Bourassa soulèvent littéralement la foule qui se retrouve debout pour ovationner l'orateur.

Une fois le calme revenu, le petit-fils de Papineau continue :

Je ne veux pas, par un nationalisme étroit, dire ce qui serait le contraire de ma pensée — et ne dites pas, mes compatriotes — que l'Église catholique doit être française au Canada. Non, mais dites avec moi que, chez trois millions de catholiques, descendants des premiers apôtres de la chrétienté en Amérique, la meilleure sauvegarde de la foi, c'est la conservation de l'idiome dans lequel, pendant trois cents ans, ils ont adoré le Christ. Oui, quand le Christ était attaqué par les Iroquois, quand le Christ était renié par les Anglais, quand le Christ était combattu par tout le monde, nous l'avons confessé et nous l'avons confessé dans notre langue.

À ceux qui font valoir que les francophones sont une minorité au Canada et que leur assimilation n'est qu'une question de temps, Bourassa répond :

Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai; mais ce n'est pas à l'école du Christ que j'ai appris à compter le droit et les forces morales d'après le nombre et par les richesses. Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai; mais nous comptons pour ce que nous sommes, et nous avons le droit de vivre. Douze apôtres, méprisés en leur temps par tout ce qu'il y avait de riche, d'influent et d'instruit, ont conquis le monde. Je ne dis pas : « Laissez les Canadiens français conquérir l'Amérique. » Ils ne le demandent pas. Nous vous disons simplement : « Laissez-nous notre place au foyer de l'Église et faire notre part de travail pour assurer son triomphe. » [...] Que dans le Christ et dans l'amour commun de l'Eucharistie, toutes les races du Canada, ayant appris à respecter le domaine particulier de chacune, à conserver à chacune les forces d'expansion nationale qui lui sont propres, sachent enfin s'unir étroitement pour la gloire de l'Église universelle, pour le triomphe du Christ et de la papauté; et, ajouterai-je en terminant, pour la sécurité de l'Empire britannique, car c'est dans l'unité de la foi des catholiques canadiens, des Canadiens français surtout, que l'Empire britannique trouvera, dans l'avenir, comme dans le passé, la garantie la plus certaine de sa puissance au Canada.

Les prises de position de Bourne ne sont pas sans déplaire à Fallon non plus qui déclare : « Sa Grandeur a exposé la seule ligne de conduite selon laquelle l'Église catholique peut réussir à gagner le peuple de la Puissance du Canada. [...] et comme j'approuve de façon absolue l'attitude de M<sup>gr</sup> Bourne, je réprovoque de façon aussi positive la conduite et les principes de M. Bourassa. Je vois en lui l'influence la plus dangereuse dans le Canada d'aujourd'hui en ce qui a trait aux meilleurs intérêts de l'Église catholique d'un bout à l'autre du pays. »

Les Orangistes considèrent que le temps est propice pour demander l'abolition des écoles bilingues. D'autant plus que la province de Québec réclame un plus grand respect de la langue française. Armand Lavergne avait réussi à faire adopter par l'Assemblée législative et le Conseil législatif sa loi « amendant le code civil concernant les contrats faits avec les compagnies de services d'utilité publique ». On ajoute donc, à la suite de la sanction royale donnée à la loi le 4 juin 1910, deux articles au Code civil de la province de Québec :

1682 c. Doivent être imprimés en français et en anglais les billets des voyageurs, les bulletins d'enregistrement des bagages, les imprimés pour lettres de voiture, connaissements, dépêches télégraphiques, feuilles et formules des contrats, faits, fournis ou délivrés par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport et de messageries ou d'énergie électrique, ainsi que les avis ou règlements affichés dans ses gares, voitures, bateaux, bureaux, usines ou ateliers. 1682 d. Toute contravention par une compagnie de chemin de fer, de navigation, de télégraphe, de téléphone, de transport, de messageries ou d'énergie électrique, faisant affaires en cette province à une des dispositions de l'article précédent sera punie d'une amende n'excédant pas vingt piastres, sans préjudice du recours pour dommages.

La nouvelle loi doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1911.

#### *Un voisin exigeant*

À la question de la marine et à celle des écoles, s'en ajoutera une troisième : celle des relations commerciales avec les États-Unis. En 1909, le gouvernement américain avait adopté le tarif Payne-Aldrich en vertu duquel un pays étranger doit accorder aux États-Unis les mêmes réductions douanières qu'il accorde aux autres pays, sous peine de se voir imposer un droit spécial de 25 pour cent. La nouvelle loi doit entrer en vigueur le 31 mars 1910. Une entente intervient *in extremis* entre les deux pays cinq jours avant l'application de la législation. Mais les relations se tendent à la suite de la décision du gouvernement Gouin de la province de Québec d'interdire l'exportation vers les États-Unis du bois de pulpe coupé sur les terres publiques.

Au début du mois d'octobre 1910, Laurier reprend les négociations avec le gouvernement voisin pour en arriver à une entente sur la réciprocité commerciale entre les deux pays. Le président William Howard Taft ne venait-il pas de déclarer : « Ces deux pays, se touchant l'un l'autre sur une distance de plus de trois mille milles, ont des intérêts commerciaux en commun, et ont besoin d'arrangements législatifs et administratifs spéciaux. »

Une entente intervient en janvier 1911, qui doit être ratifiée par le Parlement du Canada et le Congrès des États-Unis. L'entente proposée reprend, dans ses grandes lignes, les principaux points de celle intervenue en 1854: «Réciprocité complète sur les produits naturels de la ferme, comme le blé, les légumes, les animaux de ferme; un tarif réduit sur les produits agricoles légèrement transformés comme les marinades, les biscuits, etc. Les États-Unis s'engagent aussi à accepter sans frais douaniers le bois de pulpe dès que les provinces lèveront l'embargo sur les exportations de bois coupés sur les terres de la Couronne.»

Le 26 janvier 1911, William Stevens Fielding, ministre fédéral des Finances, soumet à la Chambre des Communes une série de résolutions entérinant l'entente intervenue à Washington. L'opposition des conservateurs et même de certains libéraux est plus forte que prévue. On parle du risque d'un bris de l'union entre le Canada et la Grande-Bretagne, on brandit la menace de l'annexion du Canada aux États-Unis, on démontre que l'industrie canadienne va périlcliter et que les ports américains vont devenir les terminus du commerce de la colonie. Clifford Sifton, l'ancien ministre de l'Intérieur et libéral en rupture de banc, lutte contre le projet qu'il considère comme la plus grande menace contre l'unité canadienne:

Elle rapprocherait la Colombie-Britannique de l'Oregon, de l'État de Washington et de la Californie; elle rapprocherait les provinces du Nord-Ouest de leurs voisins du Sud; elle rapprocherait le Québec et l'Ontario des États américains limitrophes et les Maritimes, des États de la Nouvelle-Angleterre. [...] À mon avis, ce projet constitue une régression, entraînant la subordination commerciale, la destruction de notre idéal national et un abaissement de notre situation enviable en tant que pays de l'avenir au sein de l'Empire.

Laurier, tout au contraire, croit que le projet d'entente va permettre au Canada de se développer plus rapidement, tout en demeurant une colonie fidèle.

Il pourrait exister un spectacle, plus noble encore que celui d'un continent uni, affirme-t-il le 7 mars, un spectacle qui étonnerait le monde par sa nouveauté et sa grandeur, le spectacle de deux peuples vivant côte à côte le long d'une frontière de plus de quatre mille milles [*sic*], sans un canon, sans un fusil braqué de part et d'autre, [...] mais vivant dans l'harmonie, la confiance réciproque et ne connaissant d'autre forme de rivalité qu'une généreuse émulation dans le domaine du commerce et autres travaux de la paix. [S'il en était ainsi], le Canada aura rendu à l'Angleterre, mère de ce pays, voire à tout l'Empire britannique, un service incalculable, quant à la portée actuelle et plus encore quant à ses répercussions.

Les débats s'éternisent. Le 5 mai, Laurier, qui doit se rendre à Londres pour une conférence impériale, suspend les travaux de la Chambre pour une période de deux mois. À son retour, la session reprend, mais tous sentent qu'ils ont abouti à un cul-de-sac. Le premier ministre décide de faire appel au peuple. Le Parlement est donc dissous le 29 juillet et les élections générales sont fixées au 21 septembre 1911.

### *Deux fois traître*

Les deux thèmes majeurs de la campagne électorale sont la réciprocité et la marine canadienne. Les nationalistes du Québec donnent leur appui aux conservateurs, alors que le quotidien *La Presse* recommande de voter pour Laurier et le parti libéral si l'on ne veut pas se retrouver avec le conservateur Robert Laird Borden comme premier ministre :

Alors, au lieu d'une marine essentiellement canadienne et sur laquelle l'Angleterre n'a aucun droit, nous verrons le triomphe de l'impérialisme jingo, avec la participation aux guerres de l'Empire et sa kyrielle de dreadnoughts. Alors, au lieu de la réciprocité que le cultivateur et l'ouvrier canadiens attendent depuis si longtemps, nous resterons dans le *statu quo*, si âprement défendu par les trusts. Alors au lieu d'un premier ministre canadien-français, nous aurons un premier ministre qui ne comprendra rien à nos aspirations, et qui a déjà promis à la voix de Toronto, c'est-à-dire à la voix du fanatisme, la prépondérance dans les conseils de la nation. [...] Tout vote donné contre Laurier est un vote donné pour Borden. Un vote contre l'autonomie canadienne; un vote contre la réciprocité; un vote contre le prestige canadien-français.

Nationalistes et conservateurs multiplient les déclarations selon lesquelles Laurier imposera la conscription pour sa marine s'il est réélu. Les libéraux ripostent en dénonçant la « drôle » d'alliance entre les nationalistes du Québec et les conservateurs. Le 12 septembre, Laurier éclate :

Je n'avais jamais fait une lutte dans laquelle l'opposition se soit servie de tactiques aussi insidieuses et malhonnêtes; mais, Dieu merci, j'ai encore de la vigueur, au seuil de ma soixante-dixième année, pour lui faire face et pour la combattre jusqu'au bout. Jamais les impérialistes de Toronto et les nationalistes de Québec ne parviendront à battre Laurier. [...] Je suis marqué au Québec comme un traître aux Français et, en Ontario, comme un traître aux Anglais. Au Québec, je suis traité de *jingo* et, en Ontario, d'anti-impérialiste. Je ne suis ni l'un ni l'autre. Je suis un Canadien. [...] L'alliance Borden-Bourassa conduira aux guerres de races, aux divisions intestines. Tandis que, sous le drapeau libéral, qui abrite toutes les races, il y a de la place pour que tous vivent en harmonie, en paix, et jouissent du bonheur.

Le directeur du *Devoir*, qui n'est pas candidat, prend la parole un peu partout. Il parle de conscription, de sang et de trahison.

Le 21 septembre, malgré les prévisions initiales de Laurier, le parti libéral du Canada subit la défaite. Dans les provinces maritimes, les libéraux conservent une faible avance: en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, les deux partis sont nez à nez, mais au Nouveau-Brunswick, 8 des 13 députés sont libéraux. En Ontario, les conservateurs obtiennent 72 sièges, les libéraux, 13 et 1 conservateur indépendant est élu. Le Manitoba élit 8 conservateurs et 2 libéraux; la Saskatchewan, 9 libéraux et 1 conservateur; l'Alberta, 6 libéraux et 1 conservateur; le Yukon, 1 conservateur, alors que tous les députés de la Colombie-Britannique sont eux aussi conservateurs. Au Québec, les libéraux subissent des pertes considérables, passant de 53 sièges à 37, alors que les conservateurs, qui en avaient obtenu 11 en 1908, réussissent à faire élire 27 députés. Un député ouvrier complète la députation de cette province. Au total, les conservateurs détiennent 133 sièges, les libéraux, 86 et les autres 2. La majorité de Borden vient de l'appui massif qu'il a reçu de la province d'Ontario.

### *Le rouge perdure*

Le 10 mai 1912, le gouverneur général en Conseil émet une proclamation modifiant les frontières des provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Cette dernière voit son territoire doubler en superficie, avec l'annexion de l'Ungava. Auparavant, sa superficie était de 911 351 kilomètres carrés. Elle sera maintenant de 1 822 461 kilomètres carrés. En novembre, le gouvernement Gouin avait ratifié cet accroissement par l'adoption de la « loi de l'extension des frontières du Québec, 1912 ».

Gouin, fier de ses réalisations, juge que le temps est propice à un renouvellement de mandat. Le 15 avril 1912, le lieutenant-gouverneur dissout donc la Législature et ordonne des élections générales.

Le recensement de 1911 avait révélé que la population urbaine équivalait presque à la population rurale, la première représentant 48,2 pour cent de la population totale et la seconde, 51,8 pour cent. La population de Montréal double entre 1896 et 1911.

Ce phénomène ne doit pas faire oublier l'expansion marquée des autres centres urbains du Québec, soulignent John A. Dickinson et Brian Young. Une grande partie de ce développement survint dans les régions pourvues de richesses naturelles le long du Saint-Laurent, du Saint-Maurice et du Saguenay, ainsi que dans les environs de Montréal. Au tournant du siècle, dans le comté de Chicoutimi, par exemple, des usines de pâtes et papiers ouvrirent. Et, au fur et à mesure que les installations du port régional, du

chemin de fer, de l'énergie hydraulique et des usines prirent de l'importance, la population s'urbanisa presque entièrement.

En conséquence, les partis politiques, dans leurs programmes électoraux, tiennent de plus en plus compte de la classe ouvrière. Gouin résume ainsi ses réalisations « pour les ouvriers » :

Pour eux, nous avons ouvert des bureaux de placement à Montréal, à Québec et à Sherbrooke, et il ne suffit que de visiter une fois ces bureaux pour se convaincre de leur utilité. Pour eux, nous avons fait décréter que les propriétaires de filatures ne devront pas employer les femmes et les enfants plus de 55 heures par semaine. Pour eux, nous avons fait abolir la qualification foncière pour la candidature à la charge d'échevin à Montréal. Pour eux, nous avons fait disparaître de la charte de la cité de Montréal la clause qui défranchisait les contribuables qui n'avaient pas payé la taxe d'eau. Pour eux, nous avons aboli les frais dans les petites causes qui n'excèdent pas 25 \$.

Mathias Tellier, maire de Joliette de 1903 à 1910, chef du parti conservateur du Québec et à ce titre chef de l'Opposition, accuse les libéraux d'avoir volé au parti plusieurs projets dans le but d'alimenter leur législation ouvrière. Il dénonce, dans un article publié dans *Le Devoir* du 24 avril, le fait que l'on se soit plus occupé des édifices des écoles que de la qualité de l'enseignement et du salaire des instituteurs. Il insiste surtout sur les nombreuses taxes imposées par le gouvernement Gouin :

C'est sir Lomer Gouin qui est le père de la taxe sur les bons et obligations des corporations et des municipalités. Il en retire 65 000 \$ par année. C'est lui qui a engendré la taxe sur les compagnies d'assurances dont il retire annuellement 22 600 \$. C'est lui qui a défendu aux municipalités de taxer les automobiles et qui les a taxées lui-même à son profit pour un montant de 26 000 \$ par année. C'est lui qui a remanié les taxes sur les corporations commerciales et sur les successions de façon que leur produit est plus que doublé depuis 1905. Il a augmenté, à peu près tous les ans, les droits sur les débitants de liqueur.

Le 15 mai 1912, le parti libéral de la province de Québec est reporté au pouvoir avec une majorité accrue. Il remporte 64 des 81 sièges, alors que les conservateurs en obtiennent 15 et que 2 autres députés complètent la série. La disproportion entre les suffrages obtenus et le nombre de sièges est encore plus marquée qu'auparavant : avec 54,3 pour cent des suffrages exprimés, les libéraux vont détenir 80 pour cent des sièges !

*La menace allemande*

Peu après les élections québécoises, le premier ministre Borden, accompagné de quelques membres de son cabinet, se rend à Londres où le premier lord de l'Amirauté britannique, Winston Churchill, brandit la menace d'une guerre imminente avec l'Allemagne. Dès son retour à Québec, le 9 septembre 1912, Borden insiste sur le besoin de défendre l'Empire menacé: «L'existence même de l'Empire dépend de la sécurité des routes maritimes. C'est une tâche sérieuse que celle d'assumer cette sécurité: mais le peuple anglais s'y applique avec persistance et ceux qui ont cru que la nation anglaise était morte se sont trompés. [...] Pour la conservation de son unité, pour la conservation de sa puissance et de son influence, pour le maintien de son œuvre, la métropole et les dominions sont unis et indivisibles.»

La Grande-Bretagne ne saurait quoi faire d'une marine canadienne, la chose est claire pour Churchill. Ce qu'il faut, c'est que le Canada verse les sommes nécessaires à la construction de quelques cuirassés dans les chantiers maritimes de l'Angleterre. Le 5 décembre, Borden dépose un projet de loi prévoyant le don d'une somme de 35 millions de dollars à l'Angleterre pour payer le coût de construction de trois cuirassés. Le 18 octobre précédent, le ministre Frederick DeBartch Monk avait donné sa démission devant le refus de Borden d'ordonner un plébiscite au sujet du don à l'Angleterre.

Les libéraux se prononcent contre la mesure présentée. Le 12 décembre, Laurier revient sur son idée de marine nationale. Pour lui, offrir de l'argent à la mère patrie, surtout un tel montant, frise le ridicule.

Si elle était aux prises avec une ou deux des grandes puissances d'Europe, mon honorable ami pourrait venir nous demander non pas 35 millions de dollars, mais deux, trois ou quatre fois cette somme. Nous mettrions les ressources du Canada à la disposition de l'Angleterre et il n'y aurait pas une seule voix discordante. [...] Ô vous, jingo tories, est-ce là le sacrifice que vous êtes prêts à faire? Vous offrez à l'Angleterre deux ou trois dreadnoughts qui seront payés par le Canada, mais vous lui laissez le soin de les armer, de les entretenir et de fournir les équipages... [...] Vous dites que ces navires porteront des noms canadiens. C'est bien tout ce qu'ils auront de canadien. Vous faites faire votre ouvrage par des mercenaires; en d'autres mots, vous êtes prêts à tout faire, excepté à vous battre. Est-ce là, monsieur l'Orateur, la véritable politique à suivre? Est-ce là une politique saine? C'est une politique hybride, c'est un croisement entre le jingoïsme et le nationalisme. [...] La solide base de l'Empire britannique est, d'après la Couronne anglaise, l'autonomie locale de ses diverses dépendances; c'est-à-dire l'accomplissement de leurs propres destinées, avec tendance à

l'unité. La Couronne est le grand lien, le ciment qui unit entre eux les continents épars dans le monde. La couronne est un lien purement sentimental; mais ce lien, quoique purement sentimental, a prouvé qu'il était plus fort que les armes et les flottes; il s'est montré à la hauteur de toutes les circonstances. Je ne crois pas que l'Empire soit en danger; je ne crois pas non plus qu'il puisse être cimenté par le moyen que suggère mon très honorable ami.

Le débat s'éternise à la Chambre des Communes. Les libéraux font une obstruction systématique au projet Borden. Le 15 mai, par 101 voix contre 68, le projet de loi est enfin adopté en troisième lecture, après des séances qui durèrent plusieurs nuits. À la fin du mois, le Sénat, en majorité libéral, rejette le projet de loi en déclarant « que cette Chambre n'a pas le droit de donner son assentiment à ce projet avant qu'il ne soit soumis au pays ».

Dans *Le Devoir* du 31 mai, Bourassa se réjouit. « Honneur au Sénat, écrit-il. Le Sénat a noblement fait son devoir. Il a bien mérité de la patrie canadienne. En donnant le coup de mort à une mesure dont les conséquences et la répercussion lointaine n'auraient pas tardé à faire surgir de graves conflits entre la métropole et la colonie, il a rendu un service signalé à la Grande-Bretagne et à l'Empire. » Le *Daily News* de Londres, dans son édition du 31, parle d'une question raciale :

Quelle que soit la ligne de conduite adoptée maintenant par le premier ministre Borden, c'est absolument l'affaire du Canada. Dans ce pays, nous ne pouvons manquer de nous intéresser à la lutte qui se poursuit, mais nous n'avons pas à intervenir, sauf dans un détail. Certains conseillers mal avisés de M. Borden le poussent à faire du capital politique en donnant à la lutte le caractère d'une querelle entre Anglais et Français. Tout citoyen de l'Empire aurait l'obligation la plus stricte de dénoncer une légèreté aussi fatale et aussi dépourvue de scrupule. M. Borden n'a pas présenté sa loi de la Marine pour faire face à une urgence qui n'existe pas, mais plutôt pour orienter l'Empire composé de nations sœurs et autonomes, dont chacune aurait la direction de ses propres affaires et qui toutes seraient unies par les liens d'affection, d'intérêt et de communes institutions. L'idéal d'un Empire centralisé de M. Borden restreint radicalement l'autonomie des États composants et met sa confiance dans le mécanisme et les liens qui les unissent. Quelle que soit l'attitude que prenne maintenant M. Borden, le problème à résoudre est clairement posé maintenant devant le peuple canadien.

La loi de la Marine de 1910, adoptée sous Laurier, demeure donc en vigueur et les mauvaises langues laissent courir la rumeur que le *Niobe*, un des deux navires achetés par le gouvernement canadien, « est en train de s'échouer sur ses propres provisions de bouteilles de bière ».

*Appel à la bonne entente*

Au début de 1912, alors que le gouvernement fédéral s'apprête à agrandir les frontières du Manitoba en y annexant le Keewatin, se pose la question des écoles séparées et celle de la langue française. Car, dans le territoire, la loi reconnaissait des droits aux écoles séparées et le français avait droit de cité. Mais le Manitoba avait fait disparaître ces deux droits depuis déjà quelques années. Ou l'on uniformise le tout ou l'on reconnaît à la partie qui forme le Keewatin des droits particuliers. Ce qui est impossible pour plusieurs, puisque dans la même province, il ne peut y avoir deux poids, deux mesures.

Lors de la discussion du projet de loi à la Chambre des Communes, deux députés francophones proposent l'adoption d'un amendement garantissant les droits de la minorité. La mesure est rejetée par 160 voix contre 24.

Le 9 mars, soit trois jours avant l'adoption du projet de loi aux Communes, Bourassa intervient dans le débat de façon indirecte en prononçant à Montréal une conférence sur le sujet. Il fait approuver par l'assistance les résolutions suivantes :

Les territoires du Nord-Ouest sont la propriété commune du peuple canadien. Ces territoires ont été acquis, administrés et développés avec les deniers publics versés au trésor fédéral par les contribuables canadiens de toute race et de toute croyance religieuse. En 1875, le Parlement fédéral a posé en principe que, dans toute l'étendue de ces territoires, les minorités catholiques ou protestantes auraient droit, à perpétuité, à un régime d'écoles confessionnelles séparées. Ce principe a été reconnu et confirmé, en tout ou en partie, dans la loi du Yukon et dans les lois constitutionnelles des provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan. En conséquence, cette assemblée, composée de citoyens canadiens, fidèles sujets de Sa Majesté Britannique, affirme : — Que le Parlement en annexant une partie de ces territoires à la province du Manitoba ou à toute autre province, doit maintenir l'engagement qu'il a contracté solennellement en 1875, envers tous les citoyens du Canada et sauvegarder dans leur intégrité les droits des minorités qui habitent ou qui habiteront ces régions annexées ; que toute violation de cet engagement, tout abandon de ce devoir, constitueraient une grave atteinte au pacte fédéral et à la Constitution canadienne et mériteraient la censure de tous les Canadiens soucieux de l'honneur national, de l'équité et du droit.

Dans son discours, le directeur du *Devoir* avait demandé un retour à l'esprit des Pères de la Confédération :

Si la Constitution canadienne doit être maintenue, l'attitude étroite à l'égard des minorités, qui se manifeste de plus en plus dans les provinces